

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 12, 2023

The Standing Senate Committee on Human Rights met with videoconference this day at 5:03 p.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business) and to examine such issues as may arise from time to time relating to human rights generally.

Senator Salma Ataullahjan (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am Salma Ataullahjan, a senator from Toronto and chair of this committee. Today, we are conducting a public hearing of the Standing Senate Committee on Human Rights. I will let the members of the committee who are participating in this meeting introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Ontario.

[*Translation*]

Senator Gerba: Amina Gerba from Quebec.

[*English*]

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia. Welcome, minister.

Senator Arnot: David Arnot from Saskatchewan.

The Chair: Thank you, senators.

Today our committee will examine the subject matter of Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts, introduced in the House of Commons on March 9, 2023, in advance of the said bill coming before the Senate.

Dear colleagues, please allow me to remind you that this bill was introduced less than a month after this committee tabled in the Senate its report on Canada's restrictions on humanitarian aid in Afghanistan following our spot study in December 2002. The report was adopted by the Senate on February 16, 2023, along with a request for the government's response. The response is

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 12 juin 2023

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 h 3 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence; et à huis clos, pour l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs) et pour examiner les questions qui pourraient survenir concernant les droits de la personne en général.

La sénatrice Salma Ataullahjan (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je suis Salma Ataullahjan, sénatrice de Toronto et présidente du comité. Aujourd'hui, nous tenons une audience publique du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Je vais laisser les membres du comité qui participent à la séance se présenter, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique. Bienvenue, monsieur le ministre.

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan.

La présidente : Merci, sénateurs et sénatrices.

Aujourd'hui, notre comité examinera la teneur du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, déposé à la Chambre des communes le 9 mars 2023, afin que ce projet de loi soit soumis au Sénat.

Chers collègues, permettez-moi de vous rappeler que le projet de loi a été présenté moins d'un mois après que le comité a déposé au Sénat son rapport sur les restrictions du Canada à l'aide humanitaire en Afghanistan à la suite de notre étude ponctuelle en décembre 2002. Le rapport a été adopté par le Sénat le 16 février 2023, et était accompagné d'une demande de

expected to be referred to this committee on July 16, 2023. In other words, this committee recognized last year the emergency of the situation.

Let me provide some details about our meeting today. This afternoon, we shall have two panels. In each panel, we shall hear from the witnesses, and then the senators will have a question-and-answer session.

I shall introduce our first panel. I wish to welcome you in person at the table today, Mr. Mendicino, the Minister of Public Safety. Minister Mendicino has been asked to make an opening statement of eight minutes. We shall hear from the minister, and then turn to questions from the senators.

Accompanying the minister today, I wish to welcome at the table government officials from four departments: from Public Safety Canada, Richard Bilodeau, Director General; from Justice Canada, Criminal Law Policy Section, Robert Brookfield, Director General and Senior General Counsel; and Glenn Gilmour, Counsel; from Immigration, Refugees and Citizenship Canada, Selena Beattie, Director General, Policy and Outreach Branch; and from Global Affairs Canada, Jennifer Loten, Director General, Bureau for International Crime and Terrorism.

I now invite the Honourable Marco Mendicino to make his presentation.

Hon. Marco E.L. Mendicino, P.C., M.P., Minister of Public Safety: Thank you very much, Madam Chair.

Honourable members of the committee and senators, thank you very much for the opportunity to speak with you today. I would like to begin by acknowledging that we're on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe peoples.

I am here today to talk to you about Bill C-41. This legislation aims to address important aspects of the deepening crisis in Afghanistan and responds to calls from Canadian humanitarian aid agencies to be able to deliver relief to a country that is, quite honestly, on the brink.

[*Translation*]

Senators, I know I do not have to inform you of the challenges that Afghan citizens are facing. Your work in studying Canada's terrorism financing laws amidst the conflict was an invaluable contribution as we contemplated the legislation brought before you.

réponse du gouvernement. La réponse devrait être renvoyée au comité le 16 juillet 2023. Autrement dit, le comité a reconnu l'an dernier l'urgence de la situation.

Permettez-moi de fournir quelques détails concernant notre réunion d'aujourd'hui. Cet après-midi, nous recevrons deux groupes de témoins. Dans chaque groupe, nous entendrons les témoins, puis les sénateurs auront une période de questions et de réponses.

Je vais présenter notre premier groupe de témoins. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue en personne à la table aujourd'hui, monsieur Mendicino, ministre de la Sécurité publique. Le ministre Mendicino a été invité à présenter une déclaration liminaire de huit minutes. Nous entendrons le ministre, puis passerons aux questions des sénateurs.

Je souhaite accueillir à la table les fonctionnaires de quatre ministères qui accompagnent le ministre aujourd'hui : Richard Bilodeau, directeur général, de Sécurité publique Canada; Me Robert Brookfield, directeur général et avocat général principal, et Me Glenn Gilmour, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, de Justice Canada; Selena Beattie, directrice générale, Politique et sensibilisation, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; et Jennifer Loten, directrice générale, Bureau du crime international et du terrorisme, d'Affaires mondiales Canada.

J'invite maintenant l'honorable Marco Mendicino à présenter son exposé.

L'honorable Marco E.L. Mendicino, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Merci beaucoup, madame la présidente.

Honorables membres du comité et sénateurs et sénatrices, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui. J'aimerais commencer par reconnaître que nous sommes ici sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe.

Je me présente devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-41. Cette législation vise à aborder des aspects importants de la crise qui s'aggrave en Afghanistan et répond aux appels des agences d'aide humanitaire canadiennes qui souhaitent pouvoir apporter une aide à un pays qui, bien honnêtement, est au bord du gouffre.

[*Français*]

Mesdames et messieurs les sénateurs, je sais que je n'ai pas à vous informer des défis auxquels sont confrontés les citoyens afghans. Le travail que vous avez accompli en étudiant les lois canadiennes sur le financement du terrorisme au milieu du conflit a constitué une contribution inestimable à l'examen de la législation qui vous est présentée.

[English]

I would like to thank each and every one of you for your tireless diligence and advocacy on an issue which we know impacts thousands and thousands of lives, if not more. I know that I've had the privilege of working with some of you directly when it comes to helping the people of Afghanistan and, more importantly, those who suffer from humanitarian crisis. We very much look forward to continuing to collaborate with all of you.

Madam Chair, it was said best by you when you put it this way: "The lives of millions of Afghan civilians — mostly women and children — are at risk." You have urged the government for action. We have listened, and we are delivering.

As you all know, the Criminal Code contains strong counter-terrorism financing provisions. Specifically, it is prohibited to directly or indirectly provide or make property available knowing that it could be used by or will benefit a terrorist group. In other words, because the de facto authority in Afghanistan — the Taliban — are a terrorist group, the delivery of aid would or could inevitably benefit them through taxation and other fees, meaning that any Canadian organization, including a department of the Government of Canada, that attempts to provide aid within Afghanistan risks running afoul of the law as it stands.

Madam Chair, innocent Afghans are suffering. Their lives are at risk. We must help them.

[Translation]

It is therefore vital that Canada continue to provide international assistance and immigration services such as safe passage not just in Afghanistan, but in any geographic area that may be controlled by terrorist groups.

[English]

This bill would create an exemption for the delivery of life-saving humanitarian assistance activities and would facilitate the delivery of certain other types of international assistance in geographic areas controlled by a terrorist group. It would also create a humanitarian assistance exemption from the terrorist financing offences in the Criminal Code for the sole purpose of carrying out humanitarian assistance activities conducted by impartial humanitarian organizations in accordance with international law, or, in other words, a humanitarian carve-out.

In addition to this exemption, Bill C-41 would allow eligible persons and organizations to be granted authorizations that would shield them from criminal liability for certain other

[Traduction]

Je tiens à remercier chacun d'entre vous de votre diligence et de vos efforts inlassables pour défendre une cause qui, nous le savons, a des répercussions sur des milliers et des milliers de vies, voire plus. Je sais que j'ai eu le privilège de travailler avec certains d'entre vous directement pour aider le peuple afghan et, surtout, ceux qui souffrent d'une crise humanitaire. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec vous tous.

Madame la présidente, c'est vous qui l'avez dit le mieux en décembre, et je vous cite : « La vie de millions de civils afghans — principalement des femmes et des enfants — est en danger. » Vous avez exhorté le gouvernement à agir. Nous vous avons écoutée et nous agissons.

Comme nous le savons tous, le Code criminel contient des dispositions strictes en matière de lutte contre le financement des activités terroristes. Plus précisément, il est interdit de fournir ou de mettre à disposition, directement ou indirectement, des biens en sachant qu'ils pourraient être utilisés par un groupe terroriste ou qui lui bénéficieraient. En d'autres termes, comme l'autorité de facto en Afghanistan — les talibans — est un groupe terroriste, l'acheminement de l'aide leur profiterait inévitablement, par l'intermédiaire de l'impôt et d'autres taxes, ce qui signifie que toute organisation canadienne, y compris un ministère du gouvernement du Canada, qui tente d'apporter une aide en Afghanistan risque d'enfreindre la loi.

Madame la présidente, des Afghans innocents souffrent. Leurs vies sont en danger. Nous devons les aider.

[Français]

Il est donc essentiel que le Canada continue à fournir une aide internationale et des services d'immigration tels que des passages sécurisés, non seulement en Afghanistan, mais dans toute zone géographique susceptible d'être contrôlée par des groupes terroristes.

[Traduction]

Le projet de loi prévoit une exemption pour les activités d'assistance humanitaire visant à sauver des vies, et facilite certains autres types d'assistance internationale dans les zones géographiques contrôlées par un groupe terroriste. Cela créerait également une exemption d'aide humanitaire des infractions de financement des activités terroristes prévues dans le Code criminel, dans le seul but de réaliser des activités d'aide humanitaire menées par des organisations humanitaires impartiales en conformité avec le droit international ou, en d'autres mots, une exception humanitaire.

En plus de cette exemption, le projet de loi C-41 permettrait aux personnes et aux organisations admissibles d'obtenir des autorisations qui les mettraient à l'abri de toute responsabilité

specified development assistance activities for select purposes in a geographic area that is controlled by a terrorist group.

[*Translation*]

This includes the delivery of certain types of aid such as health and educational services and human rights programming, in addition to support services related to immigration, including resettlement efforts and safe passage activities.

[*English*]

I would note, Madam Chair, that the humanitarian assistance exemption and the authorization regime would not be restricted to Afghanistan. It would apply to any geographic area controlled by a terrorist group in order to be able to respond to similar humanitarian crises and situations. This bill is intended to address the urgency of humanitarian crises in Afghanistan and elsewhere.

If the impartial humanitarian organizations' activities fall solely under humanitarian assistance, the carve-out would apply to them. We listened to organizations like the Aid for Afghanistan Coalition and Médecins Sans Frontières, or MSF, to strengthen this legislation. Such amendments included assisting organizations who are looking to apply for an authorization to carry out the other forms of international assistance covered in the authorizations regime.

In addition, Bill C-41 provides for the implementation of a regime that would authorize a range of other permissible activities. Those would include activities intended to support the longer-term sustainability of vulnerable populations, including the need to support women and girls and their safe and meaningful participation in society. Of course, I would hasten to add that we know in Afghanistan in particular that the Taliban are targeting women and young girls and other minorities who have become the subject of injustice, harm, torture and killing.

[*Translation*]

Under this authorization regime, as Minister of Public Safety, I would consider applications that have been referred by the Minister of Foreign Affairs or the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, who would first need to be satisfied that certain conditions were met.

[*English*]

Once a referral has been received, the national security community would conduct a security review to assess the impact on terrorist financing of granting the authorization. Factors to be considered include whether the applicants or those involved in implementing the proposed activities have links to terrorist

criminelle pour certaines autres activités d'aide au développement, à des fins précises, dans une zone géographique contrôlée par un groupe terroriste.

[*Français*]

Cela comprend la prestation de certains types d'aide, tels que les services de santé et d'éducation, et les programmes relatifs aux droits de la personne, ainsi que les services de soutien liés à l'immigration, y compris les efforts de réinstallation et les activités de passage sécuritaires.

[*Traduction*]

Je tiens à souligner, madame la présidente, que l'exemption de l'aide humanitaire et le régime d'autorisation ne seraient pas limités à l'Afghanistan. Ils s'appliqueraient à toute zone géographique contrôlée par un groupe terroriste afin de pouvoir répondre à des situations similaires. Le projet de loi vise à répondre à l'urgence des crises humanitaires en Afghanistan et ailleurs.

Si les activités des organisations humanitaires impartiales relèvent uniquement de l'aide humanitaire, cette exclusion leur serait applicable. Nous avons écouté les organisations humanitaires, telles que la coalition Aid for Afghanistan et Médecins sans frontières, ou MSF, afin de renforcer cette législation. Ces amendements ont été inclus afin d'aider les organisations qui souhaitent demander une autorisation pour mener à bien les autres formes d'aide internationale couvertes par le régime d'autorisations.

En outre, le projet de loi C-41 prévoit la mise en œuvre d'un régime qui autoriserait une série d'autres activités permises. Il s'agirait notamment d'activités destinées à soutenir la viabilité à long terme des populations vulnérables, y compris la nécessité de soutenir les femmes et les filles et leur participation sûre et significative à la société. Bien sûr, je m'empresse d'ajouter que nous savons que, en Afghanistan en particulier, les talibans ciblent des femmes et des jeunes filles et d'autres minorités qui ont été victimes d'injustices, de préjudices, de torture et de meurtres.

[*Français*]

Dans le cadre de ce régime d'autorisation, en tant que ministre de la Sécurité publique, j'examinerais les demandes transmises par la ministre des Affaires étrangères ou le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, qui devront d'abord s'assurer que certaines conditions sont remplies.

[*Traduction*]

Une fois la demande reçue, la communauté de la sécurité nationale procéderait à un examen de sécurité afin d'évaluer l'impact de l'octroi de l'autorisation sur le financement des activités terroristes. Parmi les facteurs à prendre en considération figure la question de savoir si les demandeurs ou les personnes

groups or were investigated for having committed or charged with a terrorism offence. The authorization could be granted once the Minister of Public Safety — this office — is satisfied that there is no practical way of undertaking the proposed activity without a risk of terrorist financing and that the benefits of the proposed activity outweigh the risks of terrorist financing. The benefit/risk assessment will be determined by considering the referral received from either the Minister of Foreign Affairs or the Minister of Immigration, the security review findings, measures to mitigate risk and any other factors considered appropriate.

I've heard concerns regarding the discretion of the minister of the day regarding authorizations. I would like to stress from the outset, Madam Chair, that if an application is refused, those applicants, of course, would be able to seek recourse through judicial review, which performs an important oversight function. Bill C-41 was also amended to explicitly allow for an *amicus curiae* — in other words, a friend of the court — to participate in private proceedings and to review evidence.

Authorizations would be granted for a period of up to five years and would apply to any person or organization involved in carrying out the authorized activity. Granted or renewed authorizations may also be amended, revoked, suspended or restricted in scope if, for example, the applicant fails to comply with the authorization and its requirements or where the Minister of Public Safety is no longer satisfied that the benefit of the activity outweighs the risk.

If an application is refused, Madam Chair, those applicants would be able to reapply after 30 days. This was amended by the House to shorten the original 180-day reapplication waiting period.

Amendments to the original bill after the Justice Committee review explicitly restricted the use of applicant information for the purposes of the authorization request or its renewal or the administration and enforcement of the regime.

[Translation]

In order to ensure that the authorization regime is held accountable, as Minister of Public Safety, I would provide an annual report on the operation of the regime and conduct a comprehensive review within the first year of the bill's coming into force.

participant à la mise en œuvre des activités proposées ont des liens avec des groupes terroristes ou ont fait l'objet d'une enquête pour avoir commis un délit de terrorisme ou ont été accusés d'un tel délit. L'autorisation pourrait être accordée une fois que le ministre de la Sécurité publique — la fonction que j'exerce — se sera assuré qu'il n'existe aucun moyen pratique d'entreprendre l'activité proposée sans risque de financement d'activités terroristes et que les avantages de l'activité proposée l'emportent sur le risque de financement d'activités terroristes. L'évaluation des avantages et des risques sera déterminée compte tenu de la saisine de la ministre des Affaires étrangères ou du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, des conclusions de l'enquête de sécurité, des mesures visant à atténuer les risques et de tout autre facteur jugé approprié.

J'ai entendu des préoccupations concernant le pouvoir discrétionnaire du ministre en matière d'autorisations. J'aimerais insister dès le départ, madame la présidente, pour dire que si une demande est refusée, les demandeurs, bien sûr, pourront exercer un recours au moyen d'un contrôle judiciaire. Le projet de loi C-41 a été modifié pour permettre explicitement à un *amicus curiae* — autrement dit un ami du tribunal — de participer à des procédures privées et d'examiner des preuves.

Les autorisations seraient accordées pour une période maximale de cinq ans et s'appliqueraient à toute personne ou organisation visée par l'exercice de l'activité autorisée. Les autorisations accordées ou renouvelées peuvent également être modifiées, révoquées, suspendues ou limitées dans leur portée si, par exemple, le demandeur ne respecte pas l'autorisation et ses exigences ou si le ministre de la Sécurité publique n'est plus convaincu que les avantages de l'activité l'emportent sur les risques.

Si une demande est refusée, madame la présidente, les demandeurs pourront présenter une nouvelle demande après 30 jours. Cette mesure a été modifiée par la Chambre afin de raccourcir la période d'attente initiale de 180 jours pour le dépôt d'une nouvelle demande.

Les modifications apportées au projet de loi initial après l'examen par le comité de la justice ont explicitement limité l'utilisation des informations relatives au demandeur aux fins de la demande d'autorisation ou de son renouvellement, ou de l'administration et de l'application du régime.

[Français]

Afin de faire en sorte que le régime d'autorisation soit tenu responsable, en tant que ministre de la Sécurité publique, je fournirais un rapport annuel sur le fonctionnement du régime et effectuerais un examen complet au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur du projet de loi.

[English]

Madam Chair, I am confident that this bill is timely, sensible and thorough. Bill C-41 is critical — indeed, it is essential — to helping those in crisis and would help to address immediately the needs of the most vulnerable in Afghanistan.

I now look forward to your questions and comments.

The Chair: Thank you, Minister Mendicino, for your presentation.

I want to acknowledge that we have been joined by Senator Kim Pate, who represents Ontario.

Before asking and answering questions, I would like to ask committee members and witnesses in the room to please, for the duration of this meeting, refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that would negatively impact the committee staff in this room.

We will now proceed with questions from each senator. As is our previous practice, I would like to remind each senator that you have five minutes for your question, which includes the answer. We will start with the sponsor of the bill, Senator Omidvar.

Senator Omidvar: Let me start by acknowledging your leadership. This was a spot study that we engaged in. It was timely, short and to the point. It recommended a humanitarian carve-out, and congratulations, minister, for doing precisely that — although I would personally have preferred to have this bill much earlier. Still, we are hopefully going to have a good discussion today.

My question to you, minister, is simply this: What happens on the day this bill becomes law? Are the containers that are parked at the Port of Montreal able to take off immediately? Is there a regulation or guidance process that kicks in? How long will that take? The urgency is enormous. You yourself have noted that women and children are dying as we speak.

Mr. Mendicino: Thank you, senator, and through you, Madam Chair, to Senator Omidvar.

First, I would like to acknowledge as well your advocacy, Senator Omidvar. It has been a privilege to work with you in this space, in particular in Afghanistan. I know how focused you and the members of this committee and the chamber are in addressing the current legislative gap so that we can deliver humanitarian assistance to the most vulnerable in Afghanistan

[Traduction]

Madame la présidente, je suis convaincu que le projet de loi est opportun, sensible et exhaustif. Le projet de loi C-41 est essentiel — en effet, il est essentiel — pour aider les personnes en situation de crise et permettrait de répondre aux besoins immédiats des plus vulnérables en Afghanistan.

Je me réjouis de répondre à vos questions et d'entendre vos commentaires.

La présidente : Merci, monsieur le ministre Mendicino, de votre exposé.

Je tiens à souligner que la sénatrice Kim Pate, qui représente l'Ontario, s'est jointe à nous.

Avant de passer aux questions et aux réponses, j'aimerais demander aux membres du comité et aux témoins dans la salle de bien vouloir s'abstenir, pour la durée de la réunion, de s'approcher trop près du microphone ou d'enlever leur oreillette ce faisant. Cela permettra d'éviter toute rétroaction acoustique qui pourrait nuire au personnel du comité dans la salle.

Nous allons maintenant passer aux questions de chaque sénateur. Conformément à notre pratique précédente, j'aimerais rappeler aux sénateurs que vous aurez chacun cinq minutes pour poser votre question et entendre la réponse. Nous commencerons par la marraine du projet de loi, la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : D'abord, j'aimerais souligner votre leadership. Il s'agissait d'une étude ponctuelle à laquelle nous avons participé. Elle était opportune, brève et directe. Elle recommandait une exception humanitaire, et félicitations, monsieur le ministre, d'avoir fait précisément cela, même si j'aurais personnellement préféré que ce projet de loi soit présenté beaucoup plus tôt. Malgré tout, tout semble indiquer que nous aurons une bonne discussion aujourd'hui.

Ma question pour vous, monsieur le ministre, est la suivante : Qu'arrivera-t-il le jour où le projet de loi deviendra une loi? Les conteneurs qui sont parqués au Port de Montréal seront-ils en mesure de partir immédiatement? Y a-t-il un processus de réglementation ou d'orientation qui est déclenché? Combien de temps cela prendra-t-il? L'urgence est énorme. Vous avez vous-même mentionné que les femmes et les enfants meurent tandis que nous nous parlons.

M. Mendicino : Merci, sénatrice Omidvar, et par votre entremise, madame la présidente, je remercie la sénatrice Omidvar.

D'abord, j'aimerais également souligner votre défense des intérêts, sénatrice Omidvar. J'ai eu le privilège de travailler avec vous dans ce domaine, en particulier en Afghanistan. Je sais à quel point les membres du comité et vous ainsi que les sénateurs sont concentrés pour combler l'écart législatif actuel afin que nous puissions fournir une aide humanitaire aux personnes les

and, indeed, elsewhere in the world if they meet the requirements of this new legislation.

Your question is when the regime will come into effect and what happens thereafter. The bill will come into effect once Royal Assent is granted, which means, in practical terms, that it becomes the law. It will come into force.

I think the more practical part of your question is what that means on the ground. It is my commitment to you, senator, that we will work closely with my department, which is already beginning to stand up processes — including online portals — and already has well-established relationships with a number of the humanitarian aid groups that would seek to avail themselves of this new legislation so that we can get food, clothing and life-saving aid as quickly as possible to those individuals on the ground. Of course, it is a challenging landscape. The reality is that the Taliban is a terrorist group. They continue to perpetrate injustices, harm and systematic violence upon the most vulnerable. We are going to work with the experts in the area to make sure that, as soon as this law comes into force, we can get the aid that is most needed as quickly as possible into Afghanistan.

Senator Omidvar: I hear you and I thank you very much for that answer, minister, but I also hear you saying that there will be regulations, protocols and processes. I am sure my colleagues would also like to know how long that would be, but I'll let them ask that question.

Let me pivot a little. This bill has three different lenses on it. The first is the humanitarian lens, the second is the development lens, and the third is the security lens — all important. How does this express the balance between all of these really important national concerns?

Mr. Mendicino: Madam Chair, through you to Senator Omidvar, I think that is exactly the right question. My submission to you and your colleagues on this committee is that the government has struck the right balance between ensuring that we can get humanitarian aid quickly and efficiently into those regions where there is a crisis but without compromising our national security interests, including the obvious risk around misappropriation of Canadian funds to advance terrorist activity which could then be used to visit harm, grief and loss upon the ones that we are trying to help.

I do believe that this bill has struck that balance by, among other things, creating a carve-out for the most essential urgent need in the form of humanitarian assistance. That was work that we did within our government as well as with opposition parties in the House, the other chamber. We've also left in place, as you

plus vulnérables en Afghanistan et, effectivement, ailleurs dans le monde si elles répondent aux exigences de cette nouvelle loi.

Votre question est de savoir à quel moment le régime entrera en vigueur et ce qui se passera par la suite. Le projet de loi entrera en vigueur une fois qu'il aura reçu la sanction royale, ce qui signifie, en pratique, qu'il aura force de loi.

Je pense que la partie plus pratique de votre question est de savoir ce que cela signifie sur le terrain. Je m'engage envers vous, sénatrice Omidvar, à ce que nous travaillions de près avec mon ministère, qui commence déjà à mettre en place des processus — y compris des portails en ligne — et qui a déjà des relations bien établies avec un certain nombre de groupes d'aide humanitaire qui chercheraient à se prévaloir de cette nouvelle loi afin que nous puissions obtenir de la nourriture, des vêtements et une aide vitale pour l'envoyer le plus rapidement possible aux personnes sur le terrain. Bien sûr, il s'agit d'un paysage complexe. La réalité, c'est que les talibans sont un groupe terroriste. Ils continuent de commettre des injustices, des préjudices et de la violence systématique contre les personnes les plus vulnérables. Nous allons travailler avec les experts dans le domaine pour nous assurer que, dès que cette loi entrera en vigueur, nous pourrions acheminer le plus rapidement possible l'aide dont ont cruellement besoin les citoyens d'Afghanistan.

La sénatrice Omidvar : Je vous entends et je vous remercie beaucoup de cette réponse, monsieur le ministre, mais je vous entends également dire qu'il y aura des règlements, des protocoles et des processus. Je suis sûre que mes collègues aimeraient également savoir combien de temps cela prendra, mais je vais les laisser poser cette question.

Permettez-moi de changer de sujet un peu. Le projet de loi comporte trois optiques différentes. La première est le point de vue humanitaire, la deuxième, le point de vue du développement, et la troisième, le point de vue de la sécurité, qui sont toutes importantes. Comment le projet de loi établit-il un juste équilibre entre toutes ces préoccupations nationales très importantes?

M. Mendicino : Madame la présidente, par votre entremise, j'aimerais dire à la sénatrice Omidvar que je crois que c'est exactement la bonne question. Ce que je vous dis, à vous et à vos collègues du comité, c'est que le gouvernement a trouvé le juste équilibre entre le fait de s'assurer que nous pouvons acheminer l'aide humanitaire rapidement et efficacement dans les régions où il y a une crise, mais sans compromettre nos intérêts en matière de sécurité nationale, y compris le risque évident de détournement de fonds canadiens au profit d'activités terroristes qui pourraient ensuite être utilisées pour causer du tort, du chagrin et des pertes à ceux que nous essayons d'aider.

Je crois que le projet de loi a trouvé cet équilibre, notamment en créant une exception pour le besoin le plus essentiel et urgent sous la forme d'aide humanitaire. C'est un travail que nous avons fait au sein de notre gouvernement ainsi qu'avec les partis de l'opposition à la Chambre, à l'autre endroit. Nous avons

know, an authorization regime that does allow for thoughtful, rigorous screening because we want each and every penny that we contribute into the system to provide food, clothing, settlement, shelter and immigration support for those who may wish to leave Afghanistan.

I recall having worked with you and others in the most dire of times when the Taliban took over in Kabul, knowing that there were significant challenges that would remain even after the dust settled somewhat. Unfortunately, we know the situation there remains very precarious, which is why we hope to pass this bill into law as quickly as possible, and I think we've struck the right balance.

Senator Bernard: Thank you, minister, for being here and for your enthusiasm.

I'd like to pick up on one of the latest comments you made with regard to the screening and mitigation measures. I wonder if you can give us some examples of what types of things would be involved in the screening processes that you have in place. You feel confident that you've struck the right balance, so help us understand what that means and what that looks like.

Mr. Mendicino: I want to thank, Madam Chair, the senator for the question. It allows me to expand a bit on how we are striking that balance, including by putting in place security screening protocols.

First and perhaps most importantly, we will take a look at the nature of the controlling de facto government. In the case of Afghanistan, it is well known that the Taliban is a listed entity under the Criminal Code. It is a recognized terrorist entity. There is an abundance of evidence to support that fact, so understanding how, in spite of that dynamic and the reality that there are systematic crimes and violations of human rights that are being perpetrated upon vulnerable people, we can work with humanitarian aid organizations and NGOs who have dedicated expertise in this area on the ground, working in a neutral and impartial space to make sure that we can get Canadian funds delivered to those individuals in a way that is safe and secure is exactly the kind of screening that we will be performing.

We also want to make sure that the partners who will be coming to the government to avail themselves of this legislation do understand as well how the legislation will work and how it will come into practical effect. Again, on the ground, we want to make sure our partners don't have any antecedents and are acting in a way that is impartial and without discrimination. That is an important principle that you will hear throughout our conversation today.

également laissé en place, comme vous le savez, un régime d'autorisation qui permet un examen réfléchi et rigoureux, parce que nous voulions que chaque cent que nous versons dans le système fournisse des aliments, des vêtements, un campement, un refuge et un soutien en matière d'immigration aux personnes qui pourraient vouloir quitter l'Afghanistan.

Je me rappelle avoir travaillé avec vous et avec d'autres dans les moments les plus difficiles, lorsque les talibans se sont emparés de Kaboul, sachant qu'il y avait des défis importants qui subsisteraient même après que la poussière aurait un peu retombé. Malheureusement, nous savons que la situation demeure très précaire, et c'est pourquoi nous espérons adopter le projet de loi le plus rapidement possible, et je pense que nous avons trouvé le juste équilibre.

La sénatrice Bernard : Merci, monsieur le ministre, d'être ici et de votre enthousiasme.

J'aimerais revenir sur l'un des derniers commentaires que vous avez faits concernant l'examen et les mesures d'atténuation. Je me demande si vous pourriez nous fournir quelques exemples des types de choses qui feraient partie des processus d'examen que vous avez mis en place. Vous êtes convaincu d'avoir trouvé le juste équilibre, alors aidez-nous à comprendre ce que cela signifie et ce à quoi cela ressemble.

M. Mendicino : Je tiens à remercier la sénatrice, madame la présidente, de la question. Cela me permet de donner un peu plus de détails sur la façon dont nous parvenons à cet équilibre, y compris en mettant en place des protocoles d'examen de sécurité.

D'abord et peut-être surtout, nous examinerons la nature du gouvernement au pouvoir de facto. Dans le cas de l'Afghanistan, il est bien connu que les talibans sont une entité inscrite dans le Code criminel. Il s'agit d'une entité terroriste reconnue. Il y a une abondance de preuves qui appuient ce fait, et si nous comprenons comment, malgré toute cette dynamique et la réalité — à savoir que des crimes et des violations systématiques des droits de la personne sont commis à l'encontre de gens vulnérables — nous pouvons travailler avec des organismes d'aide humanitaire et des ONG qui ont une expertise dédiée dans ce domaine sur le terrain, en travaillant dans un lieu neutre et impartial pour nous assurer de pouvoir acheminer des fonds canadiens à ces personnes d'une manière sûre et sécuritaire, c'est exactement le type d'examen que nous réaliserons.

Nous voulons également nous assurer que les partenaires qui se présenteront au gouvernement pour se prévaloir de cette loi comprennent également comment la loi fonctionnera et comment elle entrera en vigueur. Encore une fois, sur le terrain, nous voulons nous assurer que nos partenaires n'ont pas d'antécédents et qu'ils agissent de manière impartiale et sans discrimination. C'est un principe important que vous entendrez tout au long de notre conversation aujourd'hui.

There are safeguards on a number of different aspects when it comes to the delivery of Canadian funds and/or humanitarian aid into the affected regions.

Senator Bernard: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you, minister, for being here.

When you were Minister of Immigration, you met with some young Afghan girls who were studying here in high school. They've finished high school and their first degrees and their master's, some going on to PhD, waiting to go home when things settle down, if ever that will happen. They wanted me to thank you for this bill because their families are at home and are suffering. I'm bringing that message because you were generous when you met with those girls. Thank you, minister.

Minister, the community has concerns. When you say "impartial," how do you define that? That's not the community's experience in how the various departments define impartial. I won't beat around the bush. We can say it with MSF or the Red Cross or any of those organizations, but what about the Afghan women? What about the Afghan diaspora community? I'm just talking about sending humanitarian aid, not for the others. Will they get more scrutiny? What do you mean by "impartial"?

Mr. Mendicino: Madam Chair, through you to Senator Jaffer, thank you very much for the gracious comments at the outset. It is those interactions and encounters with the most vulnerable, whether from Afghanistan or elsewhere, refugees, that has been personally very motivating and inspiring to me. It is certainly why I'm here today to work with all of you to get this bill hopefully across the line as quickly as possible. Thank you for sharing that reflection.

I do want to clarify what we mean when we say "impartial." What we are talking about here is an approach that ensures that we're delivering Canadian support through funds or humanitarian assistance that is on a needs basis only. In other words, as per customary international human rights law principles, not discriminating on the basis of race, colour, religion, faith, sex, birth, wealth or any other immutable characteristic, as you may know, that has been recognized in Canadian law, including in the Charter. That's what we mean. We think that is an important safeguard. It's a value that is evaluating the way in which we're delivering funds, prioritizing humanitarian assistance on the basis of need without wanting to be at any point in time discriminatory on the basis that I've already mentioned.

Des mesures de protection existent pour un certain nombre d'aspects différents en ce qui concerne la fourniture des fonds canadiens ou de l'aide humanitaire dans les régions touchées.

La sénatrice Bernard : Merci.

La sénatrice Jaffer : Merci, monsieur le ministre, d'être ici.

Lorsque vous étiez ministre de l'Immigration, vous avez rencontré quelques jeunes filles afghanes qui étudiaient ici à l'école secondaire. Elles ont terminé leurs études secondaires et ont obtenu leurs premiers diplômes et leur maîtrise, certaines se rendant jusqu'au doctorat, en espérant retourner à la maison lorsque la situation se calmerait, si jamais elle se calme. Elles voulaient que je vous remercie pour ce projet de loi, parce que leur famille est à la maison et souffre. Je vous transmets ce message parce que vous avez été généreux lorsque vous avez rencontré ces filles. Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, la communauté a des préoccupations. Lorsque vous dites « impartial », comment définissez-vous ce terme? Ce n'est pas l'expérience de la communauté quant à la façon dont les divers ministères définissent l'impartialité. Je ne vais pas tourner autour du pot. Nous pouvons le dire en parlant de MSF ou de la Croix-Rouge ou pour n'importe laquelle de ces organisations, mais qu'en est-il des femmes afghanes? Qu'en est-il de la diaspora afghane? Je parle simplement d'envoyer une aide humanitaire, et je ne parle pas des autres. Feront-elles l'objet d'un examen plus poussé? Qu'entendez-vous par « impartial »?

M. Mendicino : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie la sénatrice Jaffer de ses observations courtoises. Ce sont ces interactions et ces rencontres avec les personnes les plus vulnérables, qu'elles viennent d'Afghanistan ou d'ailleurs, des réfugiés, qui, à mes yeux, ont été personnellement très motivantes et inspirantes. C'est certainement la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui pour travailler avec vous tous afin, je l'espère, de faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible. Merci d'avoir fait part de cette réflexion.

Je veux clarifier ce que nous entendons par « impartial ». Ce dont nous parlons, c'est d'une approche qui garantit que nous offrons un soutien canadien par l'intermédiaire de fonds ou d'aide humanitaire en fonction des besoins seulement. Autrement dit, conformément aux principes législatifs coutumiers en matière de droits de la personne internationaux, sans faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la confession, le sexe, la naissance, la richesse ou toute autre caractéristique immuable, comme vous le savez peut-être, qui a été reconnue dans le droit canadien, y compris dans la Charte. C'est ce que nous voulons dire. Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure de protection importante. C'est une valeur qui sert à évaluer la manière dont nous fournissons les fonds, en privilégiant l'aide humanitaire en fonction du besoin sans jamais vouloir faire preuve de discrimination pour l'un des motifs que j'ai déjà mentionnés.

Senator Jaffer: We'll leave this conversation for another day, but you know that that's subjective and that the community is nervous. I'll move on from that.

Humanitarian aid will go on and it's very important, but my concern is the other aid, such as education and hospitals. I understand the process either goes through Global Affairs or Immigration. I want to hear from you very quickly. How long do you think you will take in assessing that? Of course, it depends on the application, and I get that, but there are issues with some of the departments and how long things go. I will start with Immigration. How long?

Selena Beattie, Director General, Policy and Outreach Branch, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Thank you very much, Senator Jaffer.

It's very difficult in a hypothetical to comment on how long something will take. Global Affairs Canada and Immigration and Refugees Canada will be responsible for providing information to our ministers and assessing a few key elements: whether the request meets the requirements, whether the area is controlled by a terrorist group, whether the proposed activity is for a purpose carried out in the legislation, whether it responds to a real and important need in a geographic area and whether the group or individuals applying are capable of administering their funds in a transparent and accountable manner. Can they actually track where their money is going? We know the stakeholders in the immigration space we expect to be applying, and we would be prepared to do that assessment quite quickly. We are getting ready and making great strides in getting ready for that now. While I can't give you a specific estimate of time, I can tell you that many of those factors are already known to us, and we have people looking at them already in order to be ready when the bill comes into force.

Mr. Mendicino: Can I stress, though, and I think we are all united in this cause, that we recognize that where the need is urgent, and in the wake of a humanitarian crisis, we will not let red tape get in the way of getting that help to the ground as quickly as possible. That has been a key point of feedback we have received from NGOs and experts in this area, and that was exactly the evidence I gave before the House committee when I appeared there.

Senator Jaffer: Thank you very much, minister, for that intervention. I'm going to hold you to it because the community is nervous that it will disappear — I'm not going to say anything further. Thank you.

La sénatrice Jaffer : Nous allons laisser cette conversation pour un autre jour, mais vous savez que c'est une question subjective et que la communauté est nerveuse. Je vais passer à autre chose.

L'aide humanitaire sera acheminée, et c'est très important, mais je m'inquiète de l'autre aide, comme l'éducation et les hôpitaux. Je crois savoir que le processus passe par Affaires mondiales ou Immigration. J'aimerais vous entendre très rapidement. À votre avis, combien de temps faudra-t-il pour évaluer cela? Bien sûr, tout dépend de l'application, et je le comprends, mais il y a des problèmes avec certains des ministères et du temps qu'il faut pour faire les choses. Je vais commencer par Immigration. Combien de temps faudra-t-il?

Selena Beattie, directrice générale, Politique et sensibilisation, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Merci beaucoup, sénatrice Jaffer.

Il est très difficile, dans le cadre d'une hypothèse, de dire combien de temps cela prendra. Affaires mondiales Canada et Immigration et Réfugiés Canada seront responsables de fournir de l'information à nos ministres et d'évaluer quelques éléments clés : le fait de savoir si la demande satisfait aux exigences, si la région est contrôlée par un groupe terroriste, si l'activité proposée vise une fin prévue dans la loi, si elle répond à un besoin réel et important dans une zone géographique et si le groupe ou les personnes qui font la demande sont en mesure d'administrer leurs fonds de manière transparente et responsable. Peuvent-ils suivre la destination de leur argent? Nous connaissons les intervenants dans le domaine de l'immigration qui devraient présenter une demande, et nous serions préparés à effectuer cette évaluation assez rapidement. Nous sommes en train de nous préparer et faisons de grands progrès à cet égard. Bien que je ne puisse pas vous donner une estimation précise du temps, je peux vous dire que bon nombre de ces facteurs nous sont déjà connus et que des gens les examinent déjà afin que nous puissions être prêts lorsque le projet de loi entrera en vigueur.

M. Mendicino : Puis-je toutefois insister — et je pense que nous sommes tous unis dans cette cause — sur le fait que nous reconnaissons que lorsque le besoin est urgent, et dans la foulée d'une crise humanitaire, nous ne laisserons pas les tracasseries administratives empêcher que l'aide se rende sur le terrain le plus rapidement possible. Cela a été un élément de rétroaction essentiel que nous avons reçu de la part des ONG et des experts dans ce domaine, et c'est exactement le témoignage que j'ai fourni au comité de la Chambre lorsque j'ai comparu devant lui.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup, monsieur le ministre, de cette intervention. Je vais vous prendre au mot parce que la communauté craint qu'elle ne disparaisse... je ne dirai rien de plus. Je vous remercie.

[Translation]

Senator Gerba: Minister, welcome to the committee. I'm going to follow up on Senator Jaffer's question about impartiality, in the amendment of the House of Commons subsection 83.03(4), which says that certain impartial organizations will not be liable to prosecution.

What criteria will you use to classify organizations as impartial? What entity will handle this classification?

Mr. Mendicino: I thank you for the question and would like to assure you that the principle of impartiality is there for the sake of the program's integrity. International human rights principles exist to protect individuals and to guide the impartiality process. Discrimination on the basis of race, religion or sexual orientation is prohibited.

So there are principles to protect the program's integrity and maintain a highly effective process, so that assistance can be provided to those in need.

Senator Gerba: Will there be a specific entity or will Global Affairs Canada be in charge of classifying these impartial organizations?

Mr. Mendicino: In my opinion, there are two protections. First, the government and public servants are impartial. They apply policies in partnership with international organizations.

Second, there are the courts. As I mentioned, if an application is rejected, it can be subject to judicial review before a court of appeal. These are two protections that ensure that the integrity of the program is respected, including the principles that guide decisions, and this is a way to guarantee that there is no discrimination.

Senator Gerba: I'd like to come back to the exemptions you mentioned earlier. Why did you exclude education and development assistance from these exemptions?

Mr. Mendicino: The short answer is that some situations are very urgent. That's why we amended the bill and created an exemption for crisis situations — for example, an earthquake.

There's also another category — for example, education services, services to support immigration and resettlement processes that are more long-term. We think we've found a balance that enables us to prioritize and categorize really urgent situations. That's the exemption.

[Français]

La sénatrice Gerba : Monsieur le ministre, bienvenue au comité. Je vais poursuivre sur la question de la sénatrice Jaffer à propos de l'impartialité, à l'amendement de du paragraphe 83.03 (4) de la Chambre des communes, qui dit que certaines organisations impartiales ne seront pas passibles de poursuites.

Quels sont les critères que vous allez utiliser pour qualifier les organisations d'impartiales? Quelle entité s'occupera de cette classification?

M. Mendicino : Je vous remercie pour cette question et je voudrais vous assurer que le principe d'impartialité est là pour l'intégrité du programme. Des principes internationaux des droits de la personne existent pour protéger les personnes et pour guider le processus d'impartialité. Toute discrimination fondée sur la race, la religion ou l'orientation sexuelle est interdite.

Il existe donc des principes visant à protéger l'intégrité du programme et à maintenir un processus très efficace, afin de pouvoir fournir une assistance aux personnes dans le besoin.

La sénatrice Gerba : Est-ce qu'il y aura une entité en particulier ou est-ce Affaires mondiales Canada qui s'occupera de classifier ces organisations impartiales?

M. Mendicino : Selon moi, il y a deux protections : premièrement, il y a le gouvernement et il y a les fonctionnaires qui sont impartiaux. Ils appliquent les politiques en partenariat avec les organisations internationales.

Deuxièmement, il y a les tribunaux. Comme je l'ai mentionné, si une demande est rejetée, elle peut faire l'objet d'un examen judiciaire devant un tribunal d'appel. Ce sont deux protections qui garantissent que l'intégrité du programme est respectée, y compris les principes qui guident les décisions, et c'est ainsi que l'on peut garantir qu'il n'y a pas de discrimination.

La sénatrice Gerba : J'aimerais revenir sur les exemptions dont vous avez parlé plus tôt. Pourquoi avoir écarté l'éducation et l'aide au développement de ces exemptions?

M. Mendicino : La réponse brève est qu'il y a des situations très urgentes. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le projet de loi et créé une dérogation pour des situations de crise; par exemple, un tremblement de terre.

Il y a aussi une autre catégorie; par exemple, des services d'éducation, des services pour soutenir les processus d'immigration et de réinstallation qui sont plus à long terme. Nous pensons avoir trouvé un équilibre grâce auquel nous pouvons prioriser et catégoriser des situations vraiment urgentes. C'est la dérogation.

In addition, if it's not a really urgent situation, in the longer term, we can adopt an approach under the authorization regime. Again, I want to emphasize that this is a very effective process that we're considering.

[English]

Senator Arnot: Minister, the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights amended clause 1 of Bill C-41 to add new subsection 83.03(4), specifically adding in the word "sole" for sole purpose, "impartial humanitarian organizations," and you've talked about that, but also "while using reasonable efforts."

Noting that the use of "sole purpose" and "reasonable efforts" may cause some humanitarian organizations to be wary or to be concerned, Professor Kent Roach has also indicated that the Criminal Code already contains provisions that protect against prosecution for any incidental acts that contribute indirectly to terrorists for their activity. Some witnesses have come before that committee and asked that the government issue a public formal legal opinion to assuage those concerns. Are you going to be issuing such an opinion? Is that your intent, or do you feel Bill C-41 adequately clarifies in law those concerns?

Mr. Mendicino: Madam Chair, through you to the senator, I do believe the amendment does further crystallize the government's intent here, but I would also agree with the observation from Professor Roach, to whom you referred, was right. There are certain protections known to criminal law, as well, including that one cannot be convicted without proving the requisite *mens rea*, the culpable intent.

To be candid, we always felt that that was a secondary protection that was there in the event there was any inadvertent overreach in the application of our anti-terrorism provisions, which, let's be clear, are extremely important in the fight against terrorism and equally important to act as a bulwark against any potential misappropriation of Canadian funds that are there to assist the vulnerable, those who are the very purpose for this bill. We think this amendment makes sense. We think we have struck the right balance again, and as we roll this bill out, we will continue to work with parliamentarians, NGOs in this space and the affected peoples to make sure the implementation of it aligns with Parliament's intent.

[Translation]

Senator Dalphond: Minister, thank you for being here today.

En plus de cela, si ce n'est pas une situation vraiment urgente, à plus long terme, on peut adopter une approche dans le cadre du régime d'autorisation. Encore une fois, je tiens à souligner qu'il s'agit d'un processus très efficace que nous envisageons.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Monsieur le ministre, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a modifié la disposition 1 du projet de loi C-41 afin d'ajouter un nouveau paragraphe 83.03(4), qui ajoute le mot « seul » — dans le seul but —, « organisations humanitaires impartiales » — et vous en avez parlé —, mais aussi « tout en déployant des efforts raisonnables ».

Soulignant que l'utilisation de « seul but » et « efforts raisonnables » puisse amener certaines organisations humanitaires à s'inquiéter ou à se préoccuper, M. Kent Roach a également dit que le Code criminel contient déjà des dispositions qui offrent une protection contre les poursuites pour tout acte accessoire qui contribue indirectement aux terroristes en raison de leurs activités. Certains témoins ont comparu devant ce comité et demandé au gouvernement d'émettre un avis juridique officiel public afin de dissiper ces préoccupations. Allez-vous émettre un tel avis? Est-ce votre intention, ou pensez-vous que le projet de loi C-41 clarifie adéquatement en droit ces préoccupations?

M. Mendicino : Madame la présidente, par votre entremise, je réponds au sénateur Arnot que je crois que l'amendement cristallise davantage l'intention du gouvernement, mais je dirais également que l'observation de M. Roach, à qui vous avez fait allusion, était juste. Certaines protections sont connues dans le droit pénal, également, y compris le fait qu'une personne ne peut être accusée sans que ne soit prouvée la *mens rea* requise, l'intention coupable.

Pour être franc, nous avons toujours pensé qu'il s'agissait d'une protection secondaire en cas d'excès involontaire dans l'application de nos dispositions de lutte contre le terrorisme, qui, soyons clairs, sont extrêmement importantes dans la lutte contre le terrorisme et tout aussi importantes pour servir de rempart contre tout détournement potentiel de fonds canadiens destinés à aider les personnes vulnérables, qui sont l'objet même de ce projet de loi. Nous pensons que cet amendement est logique. Nous pensons avoir trouvé le juste équilibre et, au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de loi, nous continuerons de travailler avec les parlementaires, les ONG actives dans ce domaine et les populations concernées pour nous assurer que la mise en œuvre du projet de loi est conforme à l'intention du Parlement.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci, monsieur le ministre, d'être ici aujourd'hui.

I'm very interested in judicial review. I understand that we have essentially copied the system in place for security certificates, with a few adaptations. As a result, the process could take place in the absence of the organization, but in the presence of a lawyer who represents the organization's interests generally, without the organization being the client of the lawyer, who will be an *amicus curiae*. I also understand that the government would pay the cost of this *amicus curiae*. Is that correct?

Mr. Mendicino: That is a very important question, as this inclusion of the *amicus curiae* is linked to an amendment, and there is a distinction between the role of the *amicus curiae* and that of the lawyer who intervenes for the exclusive interest of a client. However, the idea, the purpose of the *amicus curiae* is to help the court because they are a neutral and impartial party who is there to inform the court that is rendering a decision on the precepts in force, the question, the issues.

In that space, particularly because this is a new bill, with a new regime, I think the role of the *amicus curiae* is a really constructive suggestion.

[English]

The Chair: Before I turn to second round, minister, I have a couple of questions.

I want to thank you, first of all, for your commitment to the people of Afghanistan, the women and the children. As an ethnic Pashtun — we're divided by the border — I have heard stories, even when I was in Pakistan earlier this year speaking to refugees, about how horrible it is. I don't think any of us have a clue how many thousands of lives are lost during the winter of Kabul. Those of us who know Kabul know that it has a brutal winter. I was a bit sad that it took this long, but I'm happy that we have still come a long way and happy to see the commitments from everyone that this bill moves forward. You know that our caucus supports this bill.

My worry at this stage, when I look at the bureaucratic process for approving an organization that applies to provide aid, is that there can be further delays. Do you have any thoughts on what the timeline would be from the initial application by the aid organization to its final approval, after everything is complete, including the security review? If you do, is it possible to share it with us? If you haven't done so, why not?

Mr. Mendicino: Madam Chair, I cannot thank you enough for all of your work and, frankly, for bringing your lived experiences to Parliament. It is an honour to work with you. I know this is an issue that affects you very personally and profoundly.

Je suis très intéressé par le contrôle judiciaire. Je comprends que nous avons essentiellement copié le système en place pour les certificats de sécurité, avec quelques adaptations. Par conséquent, le processus pourrait se faire en l'absence de l'organisation, mais en présence d'un avocat qui représente les intérêts de façon générale de l'organisation, sans que l'organisation soit le client de l'avocat, lequel sera l'ami de la cour. Je comprends aussi que le gouvernement paierait les coûts de cet ami de la cour; est-ce bien cela?

M. Mendicino : C'est une question très importante, car cette inclusion de l'ami de la cour est liée à un amendement, et il y a une distinction entre le rôle de l'ami de la cour et celui de l'avocat qui intervient pour l'intérêt exclusif d'un client. Toutefois, l'idée, la raison d'être de l'ami de la cour est d'aider le tribunal, parce qu'il s'agit d'une partie neutre et impartiale qui est là pour informer le tribunal qui rend une décision sur les préceptes en vigueur, la question, les enjeux.

Dans cet espace, en particulier parce qu'il s'agit d'un nouveau projet de loi, avec un nouveau régime, je pense que le rôle de l'ami de la cour est une suggestion vraiment constructive.

[Traduction]

La présidente : Avant de passer au deuxième tour, monsieur le ministre, j'ai quelques questions.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre engagement envers la population afghane, les femmes et les enfants. En tant que Pachtoune de souche — nous sommes divisés par la frontière — j'ai entendu des histoires, même lorsque j'étais au Pakistan plus tôt cette année pour m'adresser à des réfugiés, à propos de l'horreur de la situation. Je ne pense pas que quiconque ici ait une idée du nombre de milliers de vies perdues durant l'hiver à Kaboul. Ceux d'entre nous qui connaissent Kaboul savent que l'hiver a été brutal. J'ai été un peu triste que cela prenne autant de temps, mais je suis heureuse que nous ayons parcouru un bon bout de chemin et ravie de voir les engagements de la part de tout le monde pour que le projet de loi aille de l'avant. Vous savez que notre caucus appuie le projet de loi.

Ce qui m'inquiète à ce stade, lorsque je regarde le processus bureaucratique d'approbation d'une organisation qui demande à fournir de l'aide, c'est qu'il puisse y avoir d'autres retards. Avez-vous une idée du délai qui s'écoulerait entre la demande initiale par l'organisation d'aide humanitaire et son approbation finale, une fois tout achevé, y compris l'examen de sécurité? Si oui, pourriez-vous nous en faire part? Si vous ne l'avez pas fait, pourquoi pas?

M. Mendicino : Madame la présidente, je ne saurais assez vous féliciter pour l'ensemble de votre travail et, franchement, pour nous avoir fait part de vos expériences vécues au Parlement. C'est un honneur de travailler avec vous. Je sais que c'est un problème qui vous touche personnellement et profondément.

As I've said earlier in my evidence today, probably the most emotional moment for me in this particular priority for the government was receiving those first families on the tarmac in the summer of 2021 at the Toronto Pearson Airport and meeting some of the youngest and most vulnerable children, recognizing that we had begun the important work of resettling up to 40,000 Afghan refugees. I know there are those who will say that's not enough. I agree that we have to continue to do more work in this space, which is why, for everybody who remains in Afghanistan, this law will help them. It will help save lives. I wanted to begin by saying that.

The second point that I want to stress is that we have not stopped finding ways to provide humanitarian assistance despite the challenges and the gaps in the law. I will leave it to my officials to particularize exactly what those numbers are, especially those from Global Affairs Canada, IRCC and the like, but rest assured that we have been creative within the confines of the law.

The last thing I would say is that I hear you totally — and not just you, but other senators and NGOs that are very concerned that this is going to be an arduous process. I will assure you that we are going to do everything we can to come up with a process that is efficient. We think that by creating a carve-out for those situations that are truly dire and urgent, like an earthquake and other extreme catastrophic events, that will enable us to be even more accelerated in delivering aid. For those services that fall under the authorization regime, again, we're going to do everything we can to work with the NGOs in this space to be very focused on getting decisions that are rendered so we can get the help to the region that is impacted.

The Chair: Thank you, minister.

The NDP has heavily criticized Bill C-41, stating that it was flawed from the start and that it should have been handled by Global Affairs Canada rather than Public Safety Canada. The NDP also shared last Friday that they cannot support a bill that requires a humanitarian organization to request the Canadian government's authorization to do their work abroad. I'm glad the NDP's amendment to create a humanitarian assistance carve-out was adopted, but do you think the original bill put too much of a burden on humanitarian aid agencies?

Mr. Mendicino: I don't think there's any question, Madam Chair, that there's an enormous burden borne by NGOs in this space. The work that they do is precarious, it's complex, and it is challenged by the harsh reality that some of the parts of the world in which we're trying to deliver aid are controlled by terrorist groups like the Taliban. I don't want to diminish for one

Comme je l'ai dit plus tôt dans mon témoignage aujourd'hui, le moment le plus émotif pour moi dans le cadre de cette priorité particulière a probablement été celui où le gouvernement a accueilli les premières familles sur la piste à l'été 2021, à l'aéroport Pearson de Toronto, et ma rencontre avec certains des enfants les plus jeunes et les plus vulnérables, quand j'ai pris conscience que nous avons commencé l'important travail de réinstallation de 40 000 réfugiés afghans. Je sais que certains diront que ce n'est pas suffisant. Je crois que nous devons continuer de faire plus de travail dans ce domaine, et c'est pourquoi, pour tout le monde qui est resté en Afghanistan, ce projet de loi les aidera. Il permettra de sauver des vies. Je voulais commencer par dire cela.

Le deuxième point sur lequel je veux insister, c'est que nous n'avons pas cessé de trouver des moyens de fournir une aide humanitaire malgré les défis et les lacunes dans la loi. Je laisserai à mes représentants le soin de préciser la nature exacte de ces chiffres, en particulier ceux d'Affaires mondiales Canada, d'IRCC et cetera, mais soyez assurés que nous avons fait preuve de créativité dans les limites de la loi.

La dernière chose que je dirais, c'est que je vous comprends tout à fait, et pas seulement vous, mais d'autres sénateurs et ONG qui craignent vraiment que ce processus soit ardu. Je vous assure que nous ferons tout notre possible pour mettre sur pied un processus efficace. Nous pensons que, en créant une exception pour ces situations vraiment graves et urgentes, comme un tremblement de terre et d'autres événements catastrophiques extrêmes, nous pourrions accélérer encore plus l'acheminement de l'aide. Pour les services qui relèvent du régime d'autorisation, encore une fois, nous ferons tout notre possible pour travailler avec les ONG dans ce domaine, afin de nous concentrer sur l'obtention de décisions qui soient rendues de manière à ce que nous puissions apporter l'aide nécessaire à la région touchée.

La présidente : Merci, monsieur le ministre.

Le NPD a fortement critiqué le projet de loi C-41, disant qu'il était défectueux dès le départ et qu'il aurait dû être géré par Affaires mondiales Canada plutôt que par Sécurité publique Canada. Le NPD a également dit vendredi dernier qu'il ne peut soutenir un projet de loi qui oblige une organisation humanitaire à demander l'autorisation du gouvernement canadien pour faire son travail à l'étranger. Je suis heureuse que la modification du NPD visant à créer une exception d'assistance humanitaire ait été adoptée, mais pensez-vous que le projet de loi initial a imposé un fardeau trop important aux organismes d'aide humanitaire?

M. Mendicino : Je pense qu'il ne fait aucun doute, madame la présidente, qu'un fardeau énorme pèse sur les ONG dans ce domaine. Le travail qu'elles font est précaire, complexe et compliqué davantage par la dure réalité que certaines des parties du monde où nous essayons d'apporter une aide sont contrôlées par des groupes terroristes comme les talibans. Je ne souhaite

moment that this is tough work for them. We're extremely grateful for the feedback we have gotten. We think we've been able to strengthen this bill as a result of their input.

I also want to say with regard to our opposition colleagues that we have benefited from the input of both the NDP as well as other parties. Again, we are doing what I think Canadians expect us to do, and that is to make sure this Parliament works despite the fact it's a minority Parliament. What we have before us is an important bill that will take us one step closer to getting the aid that is much needed into Afghanistan and other impacted regions around the world where Canadian assistance is needed.

The Chair: Minister, my final question is this: Have you considered any shortcuts that could expedite the bureaucratic process for approval? I'm thinking of aid organizations — say, a low-risk, pre-approved list. There are groups such as Canadian Red Cross or UNICEF. Is that something you have looked at or maybe will look at?

Mr. Mendicino: I thought you were going to ask if there was a faster way to pass the bill, and I was going to suggest that you see, and who knows. This is important, and your input on this is extremely important, Madam Chair.

To the premise of your question, as I said, we are very open to how it is that we can create processes that are effective, efficient and not overly bogged down by red tape. That is feedback that I know the department is sensitive to.

I'll add just one other point, which is that some criticism has been levied by the opposition about where this program should be kept and who is the best custodian. Yes, it's true that the Minister of Public Safety will ultimately render decisions around the authorization regimes. However, there will be a very collaborative approach with Global Affairs and IRCC. They are the referral lead ministries. Developing a community and whole-of-government approach is the way in which we strike the balance, as I was saying earlier in my evidence to this committee.

The Chair: Thank you, minister. As you can guess, I'm in a rush. When I hear of 67 babies dying every day, it's my people. It does, of course, affect me.

Senator Pate: Thank you to the witnesses, and my apologies for being late.

You might have provided some of this elsewhere, but at a previous hearing, I remember hearing about other countries having legislation that predated Canada's efforts with regard to

aucunement atténuer le fait que c'est un travail difficile pour elles. Nous sommes extrêmement reconnaissants de la rétroaction que nous avons reçue. Nous pensons avoir été en mesure de renforcer le projet de loi grâce à leurs commentaires.

Je tiens également à dire, en ce qui concerne nos collègues de l'opposition, que nous avons profité de la rétroaction du NPD ainsi que de celle des autres partis. Encore une fois, nous faisons ce que les Canadiens attendent de nous, je crois, soit de nous assurer que le Parlement travaille malgré le fait qu'il s'agit d'un Parlement minoritaire. Ce qui nous est présenté est un projet de loi important qui nous rapprochera de la prestation de l'aide dont l'Afghanistan et d'autres régions touchées dans le monde ont grand besoin.

La présidente : Monsieur le ministre, ma dernière question est la suivante : avez-vous envisagé des raccourcis susceptibles d'accélérer le processus bureaucratique d'approbation? Je pense aux organismes d'aide, disons, à faible risque, une liste préapprouvée. Il y a des groupes comme la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'UNICEF. Est-ce quelque chose que vous avez examiné ou que vous pourriez examiner?

M. Mendicino : Je pensais que vous alliez me demander s'il y avait un moyen plus rapide de faire adopter le projet de loi, et j'allais suggérer que vous le regardiez, et qui sait. C'est important, et vos commentaires à son sujet sont extrêmement importants, madame la présidente.

En ce qui concerne votre question, comme je l'ai dit, nous sommes très ouverts quant à la façon de créer des processus efficaces, efficients et sans lourdeur administrative. Ce sont des commentaires auxquels je sais que le ministère est sensible.

J'ajouterais simplement un autre élément, c'est-à-dire que l'opposition a émis des critiques sur l'endroit où ce programme devrait être administré et sur la personne qui en serait le meilleur gardien. Oui, il est vrai que le ministre de la Sécurité publique sera au bout du compte celui qui rendra des décisions concernant les régimes d'autorisation. Toutefois, il y aura une approche très collaborative avec Affaires mondiales et IRCC. Ce sont les ministères responsables des renvois. L'élaboration d'une approche communautaire et pangouvernementale est la manière qui nous permet de trouver un équilibre, comme je l'ai dit plus tôt dans mon témoignage devant le comité.

La présidente : Merci, monsieur le ministre. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis pressée. Quand j'entends que 67 bébés meurent chaque jour... C'est mon peuple. Bien sûr, cela me touche.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins, et je m'excuse d'être en retard.

Vous avez peut-être fourni une partie de ce témoignage ailleurs, mais lors d'une audience précédente, je me souviens d'avoir entendu dire que d'autres pays avaient une loi qui

Bill C-41. I'm curious whether you looked at that legislation. I'm presuming you did. Do you have a chart or some kind of comparative analysis we could look at that would show us how this bill was informed by those examples? Can you provide that to us? How does this bill, in particular, differ from some of those other international examples?

Mr. Mendicino: Through you, Madam Chair, to Senator Pate, first, thank you. I'm obviously very keen to work with you on this legislation. Thank you, as well, for your leadership in this space.

We have done an analysis that compares the approach we are proposing in Bill C-41 relative to other jurisdictions. I believe we can provide you with that in the course of your deliberations. We're happy to work with your office on that.

At a high level, we've taken an approach that is tailored to our country, based on the way that our relationships work with NGOs. We believe we have put in place the right interests and values to inform a regime, emphasizing the urgency to get funding out where there's a catastrophic event and then looking at some other very flexible arrangements under the authorization regime so we can do the screening that is necessary but get aid out as quickly as possible, too.

Senator Pate: Fair enough. I look forward to receiving that information.

Senator Jaffer: Minister, thank you for all your answers. I just want to clarify something that I have heard from a number of people, and that is this: Will the exemption and authorization regime in this bill extend to third-party organizations, such as banks and suppliers being used for the implementation of the activities? We want to just make sure that humanitarian development organizations can actually function, because obviously they need the help of banks and suppliers. Suppliers and banks, especially, are — I am nervous. Can we get your assurance on that?

Mr. Mendicino: Through Madam Chair, thank you for the question, Senator Jaffer.

The short answer is yes, it will apply to third parties. It also allows me to come back to an important point around making sure that those with whom we partner have the appropriate financial mechanisms and controls in place to protect the integrity of the delivery of Canadian aid and assistance through the program, not to bog it down but just to be sure the help is getting to where it is intended to be delivered. So the short answer is yes.

précédait les efforts du Canada en ce qui concerne le projet de loi C-41. Je suis curieuse de savoir si vous avez examiné cette législation. Je présume que vous l'avez fait. Avez-vous un tableau ou un certain type d'analyse comparative que nous pourrions examiner et qui nous montrerait comment le projet de loi a été guidé par ces exemples? Pourriez-vous nous fournir cela? En quoi le projet de loi en particulier diffère-t-il de certains de ces autres exemples à l'échelle internationale?

M. Mendicino : Par votre entremise, madame la présidente, je tiens d'abord à remercier la sénatrice Pate. J'ai évidemment très hâte de travailler avec vous sur ce projet de loi. Je vous remercie également de votre leadership dans ce domaine.

Nous avons effectué une analyse qui compare l'approche que nous proposons dans le projet de loi C-41 à celle d'autres administrations. Je pense que nous pourrions vous la fournir dans le cadre de vos délibérations. Nous serons heureux de travailler avec votre bureau à ce sujet.

De façon générale, nous avons adopté une approche qui est adaptée à notre pays, en fonction de nos relations avec les ONG. Nous pensons avoir mis en place les bons intérêts et les bonnes valeurs afin de guider un régime, en mettant l'accent sur l'urgence d'acheminer les fonds là où un événement catastrophique se produit, puis en examinant d'autres arrangements très souples dans le cadre du régime d'autorisation afin de pouvoir effectuer l'examen nécessaire, mais d'acheminer l'aide le plus rapidement possible également.

La sénatrice Pate : Très bien. J'ai hâte de recevoir cette information.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, merci de toutes vos réponses. Je tiens simplement à clarifier une chose que j'ai entendue de la part d'un certain nombre de personnes, qui est la suivante : L'exemption et le régime d'autorisation dans le projet de loi s'appliqueront-ils à des organisations tierces, comme les banques et les fournisseurs qui sont utilisés pour la mise en œuvre des activités? Nous voulons simplement nous assurer que les organismes de développement humanitaire peuvent réellement fonctionner, car ils ont de toute évidence besoin de l'aide des banques et des fournisseurs. Les fournisseurs et les banques, en particulier, sont... Je suis nerveuse. Pouvez-vous nous donner cette assurance?

M. Mendicino : Par l'entremise de madame la présidente, je vous remercie de la question, sénatrice Jaffer.

La réponse courte est oui, elle s'appliquera à des tiers. Cela me permet également de revenir sur un point important concernant le fait de nous assurer que les instances avec lesquelles nous collaborons disposeront des mécanismes et des contrôles financiers appropriés pour protéger l'intégrité de l'acheminement de l'aide et de l'assistance canadiennes par l'intermédiaire du programme, non pas pour l'embourber, mais simplement pour que nous puissions nous assurer que l'aide se

Senator Jaffer: Minister, as you know, I was the envoy to Sudan, and even when Canada was delivering humanitarian aid, we often had to go into areas where we had to get women out because they were under protection, to get help — not necessarily get out, but to get help to them — humanitarian aid. In Afghanistan, it's even worse. How will humanitarian aid get to them? Will protection become part of humanitarian aid, or will there have to be another exemption granted? I believe protection is part of humanitarian aid.

Mr. Mendicino: Madam Chair, again, I think it's a very important question.

The best way I can answer is to say that we have developed a legislative framework that examines, on the basis of the urgency of the need and the event that has created it, a two-part regime so that we can act in a way that is fit for purpose and that strikes the balance between urgent delivery, timely delivery and protecting our national security interests abroad as well as the integrity of the program. Depending on what kind of need we're talking about and on what created the reasons for the need, including the region and whether or not a terrorist group is controlling the territory in particular, those factors determine which route our partners will take.

Senator Jaffer: Maybe Global Affairs can answer this. I just want a simple answer. Do you consider protection as part of humanitarian aid? When I was the envoy, the government did, and I just want to make sure that humanitarian aid includes the protection of women and children.

Jennifer Loten, Director General, Bureau for International Crime and Terrorism, Global Affairs Canada: Thank you very much for the question, Madam Chair.

I want to say that the protection from liability under this bill is granted on the basis of activity. All activities related to the ability to deliver that are covered under the protection from liability, so yes, protection would be considered part of the delivery of humanitarian assistance.

Senator Omidvar: Minister, I would like to shift to accountability. The amended bill that has come to us requires you to table, within 90 days of the first day in January, an annual report before Parliament. Will your first report be April 1, 2024?

rend là où elle est censée se rendre. La réponse courte est donc oui.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, comme vous le savez, j'étais l'envoyée au Soudan, et même lorsque le Canada apportait une aide humanitaire, nous devions souvent nous rendre dans des régions dont nous devions faire sortir des femmes parce qu'elles étaient sous protection, pour chercher de l'aide — pas nécessairement les faire sortir, mais leur apporter de l'aide —, de l'aide humanitaire. En Afghanistan, c'est encore pire. Comment l'aide humanitaire leur sera-t-elle acheminée? La protection fera-t-elle partie de l'aide humanitaire, ou y aura-t-il une autre exemption accordée? Je pense que la protection fait partie de l'aide humanitaire.

M. Mendicino : Madame la présidente, encore une fois, je pense qu'il s'agit d'une question très importante.

La meilleure façon de répondre, c'est de dire que nous avons élaboré un cadre législatif qui examine, en fonction de l'urgence du besoin et de l'événement qui l'a créé, un régime en deux parties afin que nous puissions agir d'une manière adaptée à l'objectif et qui trouve un équilibre entre l'acheminement urgent, l'acheminement opportun et la protection de nos intérêts en matière de sécurité nationale à l'étranger ainsi que de l'intégrité du programme. Selon le type de besoin dont nous parlons et des raisons à l'origine du besoin, y compris la région et le fait de savoir si un groupe terroriste contrôle ou non le territoire en particulier, ces facteurs détermineront la voie que nos partenaires suivront.

La sénatrice Jaffer : Peut-être qu'Affaires mondiales peut répondre à cette question. Je cherche simplement une réponse simple. Considérez-vous la protection comme faisant partie de l'aide humanitaire? Lorsque j'étais l'envoyée, le gouvernement estimait que c'est le cas, mais je voulais juste m'assurer que l'aide humanitaire comprenait la protection des femmes et des enfants.

Jennifer Loten, directrice générale, Bureau du crime international et du terrorisme, Affaires mondiales Canada : Merci beaucoup de poser la question, madame la présidente.

Je tiens à dire que la protection contre la responsabilité dans le cadre du projet de loi est accordée en fonction de l'activité. Toutes les activités liées à la capacité de fournir cette aide sont couvertes par la protection contre la responsabilité, donc oui, la protection serait considérée comme faisant partie de l'acheminement de l'aide humanitaire.

La sénatrice Omidvar : Monsieur le ministre, j'aimerais passer à la responsabilisation. Le projet de loi modifié qui nous a été présenté nous oblige à déposer, dans les 90 jours suivant le 1^{er} janvier, un rapport annuel devant le Parlement. Votre premier

It doesn't say "one year after," so I'm a little confused. When will your first annual report be tabled before Parliament?

Mr. Mendicino: I'm going to defer to my colleagues at the department because I want to make sure I get the answer as precisely right as possible. However, let me just say that by agreeing to amend it, we have shortened the time within which this office will report back on the implementation of the bill. As you know, it was longer before. We brought that period down to that first year and then every five years thereafter.

I'll ask Mr. Bilodeau to add some precision on the timeline.

Richard Bilodeau, Director General, Public Safety Canada: Our reading of the amendment and how we drafted the bill would require the report to be tabled 90 days after, so April 1, 2024.

Senator Jaffer: Given the questions that have been asked by my colleagues about concerns about bias and discrimination in the system — and I think we all know that it exists; in fact, it's apparently alive and healthy — will you be able to set out the number of applications for exemptions and authorization made, approved or refused and some disaggregated data on type of organization? For instance, is it a large international aid organization like the Red Cross or a local community of Afghans in Canada who are wanting to engage? I just want to be clear about the form and shape of what we're getting.

Mr. Mendicino: Madam Chair, that's a very fair question. Our goal here is to be as transparent as possible as quickly as possible about the implementation of this bill. Through the amendment, we have accelerated the timeline within which we can report back to Parliament and, by extension, Canadians, on how we're doing in the early days, including things like what the deliverables are, how many applications we assessed, where the funding was delivered to and what lessons were learned, including on the impartiality of the administration of the program.

You raised one other important question around the collection of data and the use of data, including disaggregating it. Certainly, keeping statistics and keeping data will be important for a number of reasons, including to be sure there isn't discrimination, systemic or otherwise, in the system. We also have to be sure that we are safeguarding the privacy interests of those who are implicated by the program, and that's another area where we believe we can and will strike the right balance.

rapport sera-t-il publié le 1^{er} avril 2024? Il ne dit pas « un an après », donc je suis un peu confuse. À quel moment votre premier rapport annuel sera-t-il déposé devant le Parlement?

M. Mendicino : Je vais demander à mes collègues du ministère de répondre à cette question, parce que je veux m'assurer d'obtenir la réponse la plus précise possible. Toutefois, permettez-moi de dire que, en acceptant de le modifier, nous avons raccourci le délai à l'intérieur duquel le bureau doit rendre des comptes sur la mise en œuvre du projet de loi. Comme vous le savez, il était plus long auparavant. Nous avons raccourci cette période à cette première année, puis à tous les cinq ans par la suite.

Je vais demander à M. Bilodeau d'ajouter une précision sur le délai.

Richard Bilodeau, directeur général, Sécurité publique Canada : Selon notre interprétation de la modification et de la façon dont nous avons rédigé le projet de loi, le rapport devrait être déposé 90 jours après, donc le 1^{er} avril 2024.

La sénatrice Jaffer : Compte tenu des questions qui ont été posées par mes collègues concernant les préoccupations au sujet de la partialité et de la discrimination dans le système — et je pense que nous savons tous qu'elles existent; en fait, elles sont très présentes et saines — seriez-vous en mesure de nous donner le nombre de demandes d'exemption et d'autorisation faites, approuvées ou refusées, et quelques données désagrégées sur le type d'organisation? Par exemple, est-ce une grande organisation d'aide internationale comme la Croix-Rouge ou une communauté locale d'Afghans au Canada qui veut participer? Je veux juste bien comprendre la forme de ce que nous obtenons.

M. Mendicino : Madame la présidente, c'est une question tout à fait légitime. Notre but ici est d'être aussi transparent que possible, le plus rapidement possible, en ce qui concerne la mise en œuvre du projet. Grâce à cet amendement, nous accélérons les délais dans lesquels nous pouvons rendre des comptes au Parlement et, par conséquent, à la population canadienne, sur nos résultats initiaux, par exemple en ce qui a trait à nos produits livrables, au nombre de demandes que nous avons traitées, à la destination des fonds et aux leçons retenues, entre autres pour l'administration neutre du programme.

Vous avez soulevé une autre question importante sur la collecte, l'utilisation et la désagrégation des données. Ce sera bien sûr important de conserver des statistiques et de conserver des données, pour toutes sortes de raisons, par exemple pour s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination — systémique ou autre — dans le système. Nous devons aussi nous assurer que nous protégeons les renseignements personnels des personnes concernées par le programme, et il s'agit d'un autre domaine où nous croyons que nous pouvons et que nous allons trouver un bon équilibre.

The Chair: Minister, I'm interested in the criteria and the approval process that says the minister will have to decide whether the benefits of permitting the activity outweigh the risks of terrorist financing. Can you elaborate on what that means? Is it an all-or-nothing situation, or could you determine that the benefits include saving a thousand lives now and that the risk of the Taliban siphoning off some money for themselves is worth it?

Mr. Mendicino: Madam Chair, I want to thank you for that question. I want to be up front with you that, as we debate this bill, the discretion that will be exercised by my office — this office — is something that we're going to have to develop. What we don't want is arbitrariness. What we don't want is, again, unintended consequences that may lead to discriminatory results or, frankly, any kind of result that could undermine the integrity and goals of the program. Coming up with objective principles will be an urgent exercise as we implement the bill. The purpose of those principles and that policy — it could take various forms — is so that we can, again, ensure that this office is exercising the best judgment in striking that balance and arriving at that decision.

The Chair: Thank you minister.

Normally, if we have to do a pre-study or look at a bill, we take a couple of weeks. However, we're doing this in one day because — and I think I speak on behalf of everyone — we're so keen to expedite the process. I want to take this opportunity to thank you and the government officials for being here to help us do this work. We really appreciate the fact that you took the time to come here. Thank you so much.

I shall now introduce our second panel. The witnesses have been asked to make an opening statement of five minutes. We shall hear from the witnesses and then turn to questions from the senators.

With us in person at the table today, I wish to welcome, from the Canadian Red Cross, Dr. Erica See, Senior Legal Counsel; from World Vision Canada, Martin Fischer, Head of Policy; from Doctors Without Borders, Joseph Belliveau, Executive Director, and Dr. Jason Nickerson, Humanitarian Representative to Canada; and from the Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services, Asma Faizi, President, and Adeena Niazi, Executive Director.

I now invite Dr. See and Mr. Fischer to make their presentation, to be followed by Mr. Belliveau and Ms. Faizi.

La présidente : Monsieur le ministre, je m'intéresse aux critères et au processus d'approbation, dans le cadre duquel le ministre devra décider si les avantages d'autoriser l'activité l'emportent sur les risques de financer le terrorisme. Voulez-vous nous expliquer plus en détail ce que cela veut dire? Est-ce tout ou rien, ou pourriez-vous conclure que les avantages, qui comprendraient de sauver des milliers de vies maintenant, en valent la peine, malgré le risque que les talibans siphonnent une partie de cet argent pour leurs fins?

M. Mendicino : Madame la présidente, je vous remercie de votre question. Je veux être franc avec vous, et vous dire que le pouvoir discrétionnaire exercé par moi — par le ministre — est quelque chose que nous allons devoir élaborer au fil des débats sur ce projet de loi. Nous voulons éviter les décisions arbitraires. Ce que nous voulons éviter, je le redis, ce sont les conséquences inattendues qui pourraient créer des résultats discriminatoires ou, pour parler franchement, tout genre de résultats qui pourraient miner l'intégrité et les objectifs du programme. Ce sera urgent d'établir des principes objectifs, à mesure que nous mettons en œuvre ce projet de loi. Le but de ces principes et de la politique — cela peut prendre plusieurs formes — sera de nous permettre, je le redis, de veiller à ce que le ministre utilise son meilleur jugement pour prendre des décisions qui sont équilibrées.

La présidente : Merci, monsieur le ministre.

Normalement, quand nous réalisons une étude préliminaire ou que nous étudions un projet de loi, nous prenons deux ou trois semaines. Cependant, nous prenons seulement une journée cette fois-ci, parce que — et je pense que je parle pour tout le monde — nous voulons vraiment accélérer le processus. Je profite de l'occasion pour vous remercier, vous et les représentants du gouvernement, d'être des nôtres et de nous aider dans notre travail. Nous vous sommes très reconnaissants du temps que vous avez pris pour être ici. Merci beaucoup.

Je veux maintenant présenter notre deuxième groupe de témoins. Nous leur avons demandé de présenter une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous allons écouter les témoins, puis nous passerons à la période de questions des sénateurs.

Je vais souhaiter la bienvenue aux témoins qui sont présents en personne avec nous autour de la table : Me Erica See, conseillère juridique principale pour la Croix-Rouge canadienne; M. Martin Fischer, responsable des politiques de Vision mondiale Canada; M. Joseph Belliveau, directeur général et Dr Jason Nickerson, représentant humanitaire au Canada de Médecins sans frontières; et Me Asma Faizi, présidente, et Adeena Niazi, directrice générale de Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services.

Je veux maintenant inviter Me See et M. Fisher à nous présenter leurs exposés, puis ce sera au tour de M. Belliveau puis de Me Faizi.

Martin Fischer, Head of Policy, World Vision Canada: Senators, thank you for inviting us to reappear before this committee as you deliberate Bill C-41. This committee's spot study in December 2022 was a key moment on this advocacy journey, and it's great to see all of you again.

My name is Martin Fischer. I'm the head of policy for World Vision Canada. I'm joined today by my colleague Dr. Erica See, who is Senior Legal Counsel from the Canadian Red Cross. We're joining you from Ottawa, which is on the unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people. While we would have liked to have been here sooner, we are pleased to see all of you again. Your steadfast advocacy and engagement has been a key driver of this legislation.

Our organizations are both members of the Aid for Afghanistan coalition, a diverse group of Canadian humanitarian aid, human rights and women's rights organizations that have operated in Afghanistan for decades. Over the past months, we have closely engaged with parliamentarians in both chambers — in fact, directly with many of you around the table — and officials from many departments, and we thank you for that constructive dialogue.

Before Erica details some of the legal considerations of the bill, I think it's important to re-emphasize and slightly update the three key messages that were presented to the House of Commons Justice and Human Rights Committee just a few weeks ago.

First, we believe that Bill C-41, in its amended form, is a step forward in a longer-term journey to ensure that Canadian humanitarian organizations can operate in a neutral, impartial and independent manner in the most difficult and exceptional circumstances. We do not see any need for further amendments at this point. Some important clarifications will need to be included within the regulatory framework which will be developed following the bill's passage.

Second, Bill C-41 applies to a very narrow, exceptional set of contexts in which interaction with a terrorist group exercising control over territory is wholly unavoidable.

Third, while Bill C-41 is not specific to just Afghanistan, it can enable us to resume our work in that particularly challenging context. We cannot lose sight of the severity of the humanitarian

Martin Fischer, responsable des politiques, Vision mondiale Canada : Honorables sénatrices et sénateurs, merci de nous avoir invités à témoigner à nouveau devant votre comité, dans le cadre de vos délibérations sur le projet de loi C-41. L'étude ponctuelle que votre comité a réalisée en décembre 2022 s'est avérée un moment charnière pour la cause que nous défendons, et c'est un plaisir de vous revoir tous et toutes.

Je m'appelle Martin Fischer. Je suis responsable des politiques pour Vision mondiale Canada. Je suis ici accompagné aujourd'hui de ma collègue, Me Erica See, qui est conseillère juridique principale pour la Croix-Rouge canadienne. Nous sommes avec vous depuis Ottawa, le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe. Même si nous aurions aimé être avec vous plus tôt, nous sommes heureux de vous revoir tous et toutes. Vos efforts pour promouvoir cette cause et votre engagement envers celle-ci comptent parmi les facteurs clés qui sous-tendent ce projet de loi.

Nos organismes sont tous deux membres de la coalition Aide à l'Afghanistan, un regroupement de diverses organisations canadiennes vouées à l'aide humanitaire, aux droits de la personne et aux droits des femmes qui travaillent depuis des décennies en Afghanistan. Au cours des derniers mois, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les parlementaires des deux Chambres — et directement avec de nombreuses personnes qui sont présentes autour de la table, d'ailleurs — et aussi avec les fonctionnaires de nombreux ministères. Nous vous remercions des discussions constructives que nous avons eues.

Me See va vous parler de certaines considérations juridiques liées au projet de loi, mais avant, je pense qu'il est important de souligner de nouveau et de mettre légèrement à jour les trois messages clés qui ont été présentés au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes il y a tout juste quelques semaines.

Premièrement, nous croyons que le projet de loi C-41, tel qu'il a été modifié, représente un pas de plus vers l'atteinte d'un objectif à plus long terme qui est de s'assurer que les organismes humanitaires canadiens peuvent exercer leurs activités de façon neutre, impartiale et indépendante, dans les circonstances les plus difficiles et les plus exceptionnelles. À présent, nous ne croyons pas qu'il est nécessaire d'apporter d'autres amendements, mais des clarifications importantes devront être ajoutées dans le cadre réglementaire qui sera élaboré après l'adoption du projet de loi.

Deuxièmement, le projet de loi C-41 s'applique à un ensemble de contextes très restreints et exceptionnels, où il est absolument impossible d'éviter tout contact avec un groupe terroriste qui contrôle un territoire donné.

Troisièmement, même si le projet de loi C-41 ne s'applique pas uniquement à l'Afghanistan, il nous permettra de reprendre notre travail dans ce contexte particulièrement difficile. Nous ne

crisis there and the obligations Canada and Canadians have to help.

I will now turn it over to Erica who will provide some of the legal clarifications.

Dr. Erica See, Senior Legal Counsel, Canadian Red Cross: Thank you so much for the opportunity to speak with you this evening.

I'd like to focus my remarks on why this piece of legislation, Bill C-41, is needed to give Canadian aid organizations a path forward to ensure that those who are in need of humanitarian assistance receive it, regardless of context or location.

No one wants to see a second anniversary in Afghanistan go by while Canadian aid organizations continue to wait to deploy resources, expertise and support for those who desperately need it. We believe that Bill C-41 in its amended form, is a step forward in a longer-term journey to protect the provision of neutral, impartial and independent humanitarian assistance. Once implemented, this legislative change will enable Canadian aid organizations to operate in Afghanistan and contribute Canadian expertise, funding and efforts.

It is important to keep in mind that this change to the Criminal Code is one of three legal frameworks that guide organizations like ours when we provide services in uniquely complex contexts like Afghanistan. The other two frameworks to keep in mind, which these Criminal Code revisions must align with, are sanction regulations and financial and charitable regulations.

I'd like to focus now on four aspects of Bill C-41, as amended.

First, the humanitarian exemption. As was recommended in this committee's report, recommendation 4, the bill now includes a humanitarian exemption. The exemption allows for Canadian humanitarian organizations to undertake their work with the knowledge that Canadian law supports the international legal interpretation to provide neutral, impartial and humanitarian action does not further terrorism. It allows for much-needed assistance to get to individuals and communities that are most often impacted without requiring Canadian organizations to seek permission to undertake such work. The humanitarian exemption covers a broad range of humanitarian work permitted under international law, not only life-saving assistance. These activities are vital for improving access to health care and ensuring access to food, water and sanitation, the protection of detainees and the protection of human dignity.

devons pas perdre de vue l'ampleur de la crise humanitaire là-bas ni les obligations du Canada. Les Canadiens doivent offrir leur aide.

Je veux maintenant céder la parole à Me See, qui a quelques clarifications juridiques à apporter.

Me Erica See, conseillère juridique principale, Croix-Rouge canadienne : Merci beaucoup de m'avoir invitée à discuter avec vous ce soir.

Dans mes commentaires, je vais surtout insister sur les raisons pour lesquelles ce projet de loi, le projet de loi C-41, est essentiel pour que les organisations d'aide canadiennes puissent veiller à ce que les gens qui ont besoin d'aide humanitaire la reçoivent, peu importe où ils vivent ou dans quel contexte.

Personne ne veut qu'un deuxième anniversaire passe en Afghanistan, alors que les organisations d'aide canadiennes continuent d'attendre de pouvoir déployer leurs ressources, leur expertise et leur soutien pour les gens qui en ont désespérément besoin. Nous croyons que le projet de loi C-41, tel qu'il a été modifié, représente un pas de plus vers l'atteinte de notre objectif à plus long terme qui est de protéger l'aide humanitaire que nous apportons de façon neutre, impartiale et indépendante. Une fois mise en œuvre, cette modification législative permettra aux organisations d'aide canadienne d'exercer leurs activités en Afghanistan et d'offrir l'expertise, les fonds et les efforts canadiens.

Il est important de garder à l'esprit que la modification au Code criminel constitue l'un des trois cadres juridiques orientant les organisations comme la nôtre, quand nous offrons des services dans des contextes uniques et complexes comme en Afghanistan. Les deux autres cadres qu'il faut garder à l'esprit, et avec lesquels les modifications au Code criminel doivent être en harmonie, sont la réglementation relative aux sanctions et la réglementation sur les dons financiers et caritatifs.

J'aimerais maintenant parler plus en détail de quatre aspects du projet de loi C-41 modifié.

Premièrement, l'exemption d'ordre humanitaire. Comme votre comité l'a recommandé dans son rapport, à la recommandation n° 4, le projet de loi comprend maintenant une exemption d'ordre humanitaire qui permet aux organisations humanitaires canadiennes de faire leur travail, en sachant que les lois canadiennes soutiennent l'interprétation juridique internationale selon laquelle le fait de fournir une aide humanitaire neutre et impartiale n'appuie pas le terrorisme. Cela permet aux gens et aux communautés qui sont les plus souvent touchés d'avoir accès à de l'aide dont ils ont cruellement besoin, sans que les organisations canadiennes doivent demander la permission de faire leur travail. L'exemption d'ordre humanitaire s'applique à un vaste éventail d'œuvres humanitaires qui sont autorisées en vertu du droit international, et pas seulement l'aide vitale. Ces activités sont essentielles pour améliorer l'accès aux soins de

Second is the government's positive obligation to confirm whether an application is necessary at all. The amendment creating an obligation on the minister to inform an interested party if an authorization is required in a particular geographic context reflects an attempt to provide clarity to the humanitarian community on when authorization would be required. We look forward to this particular part of the process being implemented in an operationally responsive, consistent and transparent manner. It is our view that the bill and the forthcoming regulatory frameworks would reflect the now and exceptional circumstances in which interaction with a terrorist group is wholly unavoidable because the group is acting with de facto or quasi-governmental powers in an impacted geography like Afghanistan. These would be the narrow grounds to which the authorization regime might apply.

Third is the inclusion of fit-for-purpose amendments. In brief, to be successful, an authorization regime must be fit for purpose to operational realities. This requires it to be clear, consistent, practical, expedient, reasonable and well-resourced. We welcome the inclusion of the amendments to the bill that have been adopted by the House of Commons Justice Committee.

Fourth, there is the commitment to a longer-term journey to systematize the protection of humanitarian assistance. We see Bill C-41 as a step forward in the journey to systematize the provision of neutral, impartial and independent humanitarian assistance and other activities that support basic human needs. In the longer term, we wish to advocate for the movement away from reliance on approval-based regimes.

It is our hope that we will continue to collaborate with government officials and sector partners to ensure greater clarity within the regulatory framework. We also look forward to engaging with the government at the point of the one-year review to ensure that implementation is going smoothly and that the bill lives up to its principles.

In closing, the bill is not perfect, but it is what's needed to give the humanitarian sector a path forward — a door, if you will — to provide humanitarian assistance in contexts like Afghanistan. Should the bill not pass now, we will see another anniversary in Afghanistan without greatly needed humanitarian support.

Thank you for inviting us to speak today. We look forward to your questions.

santé et garantir l'accès à la nourriture, à l'eau et aux installations sanitaires, pour protéger les détenus et pour protéger la dignité humaine.

Deuxièmement, le gouvernement a l'obligation positive de confirmer si une demande est nécessaire. L'amendement crée une obligation pour le ministre d'informer la partie concernée si une autorisation est nécessaire, compte tenu du contexte géographique particulier, afin qu'il soit plus clair pour la communauté des organismes humanitaires quand il serait nécessaire d'obtenir une autorisation. Nous sommes impatients que cette partie du processus soit mise en œuvre, d'une façon qui soit sensible aux activités, cohérente ainsi que transparente. Nous sommes d'avis que le projet de loi et les cadres réglementaires à venir doivent refléter les circonstances actuelles et exceptionnelles dans lesquelles il est carrément impossible d'éviter toute interaction avec un groupe terroriste, lorsque ce groupe détient de facto le pouvoir ou a les pouvoirs quasi gouvernementaux, dans la zone géographique touchée comme l'Afghanistan. Voilà les motifs restreints dans lesquels le régime d'autorisation pourrait s'appliquer.

Troisièmement, l'inclusion d'amendements adaptés aux objectifs. En bref, pour qu'il soit efficace, le régime d'autorisation doit être adapté aux objectifs de la réalité sur le terrain. Cela veut dire qu'il doit être clair, cohérent, concret, rapide et raisonnable, en plus de disposer de ressources suffisantes. Nous sommes heureux que le comité de la justice de la Chambre des communes ait adopté ces amendements au projet de loi.

Quatrièmement, il y a l'engagement envers un objectif à plus long terme visant à systématiser la protection de l'aide humanitaire. Nous considérons que le projet de loi C-41 est un pas de plus vers la systématisation de l'apport d'aide humanitaire neutre, impartiale et indépendante ainsi que des autres activités qui soutiennent les besoins humains de base. À plus long terme, nous allons vouloir délaissier les régimes d'approbation.

Nous espérons que nous continuerons de collaborer avec les représentants du gouvernement et nos partenaires du secteur, afin que le cadre réglementaire soit encore plus clair. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement lors de l'examen dans un an, pour garantir que la mise en œuvre se déroule bien et que le projet de loi respecte les principes qui y sont énoncés.

Pour conclure, même si le projet de loi n'est pas parfait, il donne ce qui est nécessaire pour que le secteur humanitaire puisse avancer. Il nous ouvre la porte, pour ainsi dire, afin que nous puissions fournir de l'aide humanitaire dans des contextes comme celui de l'Afghanistan. Si le projet de loi n'est pas adopté maintenant, un autre anniversaire passera en Afghanistan, et les gens n'auront toujours pas l'aide humanitaire dont ils ont cruellement besoin.

Je vous remercie de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you. Mr. Belliveau, please go ahead.

Joseph Belliveau, Executive Director, Doctors Without Borders: Good evening, senators. Thanks so much for the opportunity to speak with you tonight.

For the past 52 years and now in over 70 countries, Doctors Without Borders, or Médecins Sans Frontières, MSF, has alleviated suffering by delivering impartial, neutral, independent medical humanitarian assistance in line with international humanitarian law and medical ethics.

Here in Canada, more than 180,000 Canadians support MSF based on their trust and confidence in what we do. This allowed us to send 267 Canadians and more than \$84 million to our programs around the world in 2022.

Principled humanitarian assistance, as enshrined in international humanitarian law, or IHL, protects humanitarian organizations like MSF that provide essential services, impartially, with no commercial, political or other competing objective. Under IHL, humanitarian assistance cannot be considered support to any party to an armed conflict, even one deemed a terrorist. In other words, providing humanitarian assistance cannot be considered a crime.

IHL is integral to Canadian law. As party to the Geneva Conventions, Canada has an obligation to uphold IHL and must also, according to recent United Nations Security Council resolutions, ensure that domestic counter-terrorism legislation is compatible with IHL. Canada's Supreme Court has similarly affirmed that the Criminal Code must be interpreted such that "innocent, socially useful acts" with no criminal intentions are not criminalized.

The humanitarian exemption in the amended version aligns Bill C-41 with IHL and avoids the potentially crippling authorization process that humanitarians would otherwise have been subject to. MSF supports this self-executing humanitarian exemption within Bill C-41 which recognizes that humanitarians can deliver life-saving care without seeking permission for what we are meant to do and already have the legal right to do.

MSF acknowledges that Bill C-41 had always intended to facilitate, rather than curtail, humanitarian action and now contains a specific exemption that achieves this. We support it, as we understand the exemption removes a risk of criminalizing

La présidente : Merci. Monsieur Belliveau, vous pouvez y aller.

Joseph Belliveau, directeur général, Médecins sans frontières : Bonsoir, honorables sénatrices et sénateurs. Merci beaucoup de nous avoir invités à discuter avec vous ce soir.

Depuis 52 ans, et maintenant dans plus de 70 pays, Médecins sans frontières — MSF — ou Doctors Without Borders soulage les souffrances en offrant de l'aide humanitaire médicale de façon impartiale, neutre et indépendante, dans le respect du droit international humanitaire et de l'éthique médicale.

Ici, au Canada, plus 180 000 Canadiens et Canadiennes soutiennent Médecins sans frontières, parce qu'ils ont foi dans notre mission. C'est ainsi que nous avons envoyé 267 Canadiens et plus de 84 millions de dollars pour nos programmes internationaux en 2022.

L'aide humanitaire fondée sur des principes, telle qu'inscrite en droit international humanitaire, protège les organisations humanitaires comme Médecins sans frontières qui fournissent des services essentiels, de façon impartiale et sans autre objectif commercial, politique ou concurrent. En vertu du droit international humanitaire, l'aide humanitaire ne peut pas être présumée soutenir l'une ou l'autre des parties à un conflit armé, même une partie qui est présumée se livrer à des activités terroristes. En d'autres termes, fournir de l'aide humanitaire ne peut pas être considéré comme un crime.

Le droit international humanitaire fait partie intégrante du droit canadien. En tant que partie à la Convention de Genève, le Canada a l'obligation de respecter le droit international humanitaire et doit aussi, en conformité avec les récentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, veiller à ce que ces lois nationales en matière de lutte contre le terrorisme soient compatibles avec le droit international humanitaire. La Cour suprême du Canada a, de façon similaire, confirmé que le Code criminel doit être interprété de façon à ne pas criminaliser une personne qui prend part à une « activité inoffensive, socialement utile » et sans dessein criminel.

L'exemption d'ordre humanitaire dans la version modifiée du projet de loi C-41 est en harmonie avec le droit international humanitaire et permet d'éviter le processus d'autorisation potentiellement paralysant auquel les organisations humanitaires auraient autrement dû se soumettre. Médecins sans frontières appuie cette exemption d'ordre humanitaire automatique dans le projet de loi C-41, qui reconnaît que les organisations humanitaires peuvent fournir des soins vitaux sans avoir à demander la permission pour remplir notre mission et faire ce que nous avons déjà le droit de faire en vertu de la loi.

Médecins sans frontières reconnaît que le but du projet de loi a toujours été de faciliter et non de limiter les activités humanitaires, et il contient maintenant une exemption précise à cette fin. Nous appuyons cela, et nous comprenons que cette

humanitarian action that had been present in the Criminal Code via the Anti-terrorism Act since 2001.

In its first iteration prior to this exemption, Bill C-41 would have done more to hamper humanitarian action than facilitate it. The authorization regime would have placed humanitarians under unprecedented government scrutiny and control, which would have compromised our independence as well as the neutrality upon which we depend to negotiate access and gain security assurances from armed groups. An authorization mechanism would have profoundly diminished our ability to act immediately and decisively in the face of crises, and the potential for the government to deny an application would have severely undermined our humanity and impartiality, the widely recognized humanitarian principles that guide our response based on people's needs alone.

We therefore see the inclusion of a humanitarian exemption as the only way to advance Bill C-41 in a manner consistent with IHL and Canada's commitments to humanitarian assistance. We welcome the widening of the scope of the exemption to facilitate aid delivery in places not strictly covered by IHL.

Finally, we continue to recommend that Canada ensure that any future legislation or practice related to counterterrorism specifically and unambiguously exempt humanitarian assistance.

Senators, MSF worked in Afghanistan before the Taliban takeover and we continued without interruption after, on the same basis that we work all over the world: IHL, medical ethics and the humanitarian imperative to respond to people's basic needs. MSF's purpose is solely humanitarian. For this, we should neither be criminalized nor subject to the burden of continually seeking authorization for doing precisely what we exist to do.

We encourage you to support the current version of Bill C-41 on the basis that it creates a permanent, self-executing humanitarian exemption to Canada's counter-terrorism laws.

Thank you. We look forward to the opportunity to answer questions from you.

The Chair: Thank you for your presentation. Next to speak are my friends Asma Faizi and Adeena Niazi.

exemption élimine le risque de criminaliser l'aide humanitaire, risque qui existait dans le Code criminel par l'application de la Loi antiterroriste depuis 2001.

Dans sa première version, avant que cette exemption ne soit ajoutée, le projet de loi C-41 aurait davantage nuï à l'aide humanitaire, au lieu de la faciliter. Le régime d'autorisation aurait soumis les organisations humanitaires à une surveillance et à un contrôle gouvernementaux sans précédent, ce qui aurait porté atteinte à notre indépendance ainsi qu'à notre neutralité, dont nous avons besoin pour négocier les accès et obtenir des garanties de sécurité auprès des groupes armés. Un mécanisme d'autorisation aurait profondément miné notre capacité d'agir immédiatement et de façon décisive en réaction aux crises, et la possibilité que le gouvernement rejette une demande aurait gravement entaché notre humanité et notre impartialité, alors qu'il s'agit des principes humanitaires généralement reconnus qui guident nos interventions, en fonction des besoins des gens uniquement.

Nous croyons donc que l'ajout de cette exemption d'ordre humanitaire est la seule façon pour le projet de loi C-41 d'être appliqué en harmonie avec le droit international humanitaire et les engagements du Canada en matière d'aide humanitaire. Nous sommes favorables à l'élargissement de la portée de cette exemption afin de faciliter l'acheminement de l'aide dans des endroits qui ne sont pas strictement visés par le droit international humanitaire.

Enfin, nous continuons de recommander que le Canada veille à ce que toute loi ou pratique futures en matière de lutte contre le terrorisme prévoient une exemption spécifique et sans ambiguïté pour l'aide humanitaire.

Honorables sénatrices et sénateurs, Médecins sans frontières travaillait en Afghanistan avant que les talibans s'emparent du pouvoir, et nous avons continué d'y travailler sans interruption par la suite, en suivant les mêmes principes que nous appliquons partout dans le monde dans notre travail : le droit international humanitaire, l'éthique médicale et l'impératif humanitaire qui est de répondre aux besoins essentiels des gens. La mission de Médecins sans frontières est purement humanitaire. Pour cela, nous devrions ni criminaliser les organisations ni leur imposer le fardeau de devoir toujours demander une autorisation pour faire exactement ce pourquoi elles existent.

Nous vous encourageons à appuyer la version actuelle du projet de loi C-41, qui crée une exemption d'ordre humanitaire automatique et permanente aux lois antiterroristes du Canada.

Merci. Nous sommes impatients de pouvoir répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie de nous avoir présenté votre exposé. La parole va maintenant à mes amies, Me Asma Faizi et Mme Adeena Niazi.

Adeena Niazi, Executive Director, Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services: Thank you, Madam Chair and the committee, for the opportunity for Ms. Faizi and me to appear in front of you today and for your life-saving support. My sincere thanks to our fellow advocates for their tireless efforts on Bill C-41.

For over 30 years, the Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services, which was founded and is led by refugee women, has positively impacted the lives of tens of thousands of Afghans, immigrants and refugees who have experienced war and violence. AWO has also provided life-saving protection to over 5,000 vulnerable refugees from across the world by sponsoring them to Canada and settling them successfully.

In addition to our work in Canada, AWO has led several educational and income-generation projects for refugees inside Afghanistan and also refugee camps in Pakistan, including a home-based school for Afghan girls in Afghanistan when Taliban was in power last time. Currently, we have an all-girl's orphanage in Afghanistan.

We cannot emphasize enough both the urgency and severity of the humanitarian situation in Afghanistan, as was discussed earlier, and also the need for Bill C-41 to be passed without further delay. Many organizations, including our own, have been waiting for almost three years for this law to pass.

AWO has a long-standing commitment and deep-rooted connection to the Afghan community, both in Canada and in Afghanistan. We have witnessed and shared the terrible suffering of the Afghan people for four decades, starting with the Soviet invasions and also with the following warlords and the corrupt governments.

The return of the Taliban has only brought more suffering, particularly for women and children. It has increased. As was said by the chair, every day, almost 32 children lose their lives. Approximately 28 million people are in urgent need of humanitarian assistance, and 2.3 million children are expected to face malnutrition by the end of this year.

Our capacity to provide relief and save lives has been hindered by Canada's anti-terrorism laws. We have not been able to implement our programs to help alleviate the suffering of our people. Many compassionate Canadians have reached out to our organization and expressed their generosity by offering donations to be sent to Afghanistan, but we could not accept because of the constraints imposed by the laws. It is extremely difficult to witness the Afghan people being punished by these laws.

Adeena Niazi, directrice générale, Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services : Merci madame la présidente et merci au comité d'avoir invité Me Faizi et moi-même à témoigner devant vous aujourd'hui. Merci aussi de votre soutien vital. J'offre aussi mes sincères remerciements à nos collègues, pour leurs vaillants efforts relativement au projet de loi C-41.

Depuis plus de 30 ans, Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services, un organisme fondé et dirigé par des femmes réfugiées, a eu un effet positif sur la vie de dizaines de milliers d'Afghans, d'immigrants et de réfugiés qui ont souffert de la guerre et de la violence. Notre organisme a aussi offert une protection vitale à plus de 5 000 réfugiés vulnérables venant de partout dans le monde, en les parrainant au Canada et en les aidant à réussir leur réinstallation.

En plus de notre travail au Canada, notre organisation a mené plusieurs projets d'éducation et de génération de revenus pour les réfugiés en Afghanistan ainsi que pour les camps de réfugiés au Pakistan. Entre autres, nous avons établi une école à domicile pour les filles afghanes en Afghanistan la dernière fois que les talibans étaient au pouvoir. Présentement, nous avons un orphelinat exclusivement féminin en Afghanistan.

Nous ne saurions jamais trop insister sur l'urgence et sur la gravité de la situation humanitaire en Afghanistan, comme il en a été question plus tôt, et aussi sur la nécessité d'adopter le projet de loi C-41 sans plus attendre. De nombreuses organisations, la nôtre y compris, attendent depuis presque trois ans maintenant qu'une telle loi soit adoptée.

Notre organisation a depuis longtemps un engagement envers la communauté afghane, ainsi qu'un lien profond avec elle, autant au Canada qu'en Afghanistan. Nous avons été témoins des choses terribles que le peuple afghan a vécues depuis 40 ans et avons partagé avec lui sa souffrance depuis l'invasion des Soviétiques, puis les chefs de guerre et les gouvernements corrompus.

Le retour des talibans n'a fait qu'aggraver les souffrances, en particulier celles des femmes et des enfants. Les choses ont empiré. Comme la présidente l'a mentionné, il y a chaque jour environ 32 enfants qui perdent la vie. Environ 28 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire, et on estime que 2,3 millions d'enfants souffriront de malnutrition d'ici la fin de l'année.

Les lois antiterroristes du Canada ont miné notre capacité de fournir de l'aide et de sauver des vies. Nous n'avons pas été capables de mettre en œuvre nos programmes pour aider à soulager la souffrance des gens. Bon nombre de Canadiennes et Canadiens compatissants ont communiqué avec notre organisation et ont généreusement offert des dons à envoyer en Afghanistan. Malheureusement, nous avons dû refuser ces dons, en raison des contraintes juridiques. C'est très difficile de voir le peuple afghan être puni à cause de ces lois.

I will now turn to Ms. Faizi to talk more specifically about Bill C-41.

Asma Faizi, President, Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services: Thank you, Madam Chair and the committee.

I want to echo the urgency of the situation and our desire for Bill C-41 to be passed without further delay. While acknowledging that it's not perfect, we are satisfied that the amendments incorporated as a result of the discussions held before the House Justice and Human Rights Committees will create avenues for humanitarian organizations to deliver the critical and desperately needed assistance highlighted by Ms. Niazi. We want to thank and commend the government for attentively considering the concerns expressed by aid organizations throughout the committee process and enhancing the original draft of the bill.

From our perspective, two key amendments stand out. First is the addition of an exemption for organizations engaged in humanitarian assistance activities. This amendment will allow organizations providing humanitarian relief the necessary flexibility they need to provide urgent aid to the suffering population in Afghanistan. Second is the inclusion of a one-year review requirement. This will allow the government to assess any potential shortcomings in the legislation and develop a plan to address them. These two amendments provide us with reassurance to support the expeditious passage of the bill without any further delay.

However, it is essential to acknowledge that further substantial work lies ahead once the legislation passes. Alongside the dire humanitarian crisis, the Taliban's takeover of Afghanistan has resulted in the severe erosion of human rights, particularly for women and girls. The Taliban has restricted women's movement, placed severe limitations on their access to employment, health care and higher education, and has been targeting prominent women and human rights defenders. The development activities covered under Bill C-41's authorization regime are just as important for the well-being of Afghan women and girls.

Once Bill C-41 is passed, we hope that the government will promptly draft regulations enabling organizations to acquire the necessary authorization for delivering essential services, such as education, protection of human rights, livelihood support, immigration services and health services that fall outside of the scope of the humanitarian carve-out. It is imperative for the government to ensure adequate resources for the relevant ministries involved in the authorization application process, including developing clear instructions on how organizations can navigate the process. This will facilitate a streamlined, timely

Je vais maintenant céder la parole à Me Faizi, qui vous parlera plus en détail du projet de loi C-41.

Me Asma Faizi, présidente, Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services : Merci, madame la présidente, et merci au comité.

Je veux à mon tour souligner l'urgence de la situation et notre désir que le projet de loi C-41 soit adopté sans plus attendre. Même si nous reconnaissons qu'il n'est pas parfait, nous sommes satisfaites des amendements qui lui ont été apportés, à la suite des discussions avec le Comité de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et nous croyons que cela permettra aux organisations humanitaires de fournir l'aide cruciale et dont les gens ont désespérément besoin, comme l'a souligné Mme Niazi. Nous voulons remercier et féliciter le gouvernement d'avoir attentivement pris en considération les préoccupations que les organisations d'aide ont exprimées durant tous les travaux du comité et d'avoir amélioré la version originale du projet de loi.

De notre point de vue, il y a deux amendements clés qui se démarquent des autres. Premièrement, l'ajout de l'exemption pour les organisations qui participent à des activités d'aide humanitaire. Cet amendement permettra aux organisations qui offrent de l'aide humanitaire d'avoir la flexibilité nécessaire dont elles ont besoin pour fournir de l'aide urgente à la population qui souffre en Afghanistan. Deuxièmement, l'ajout d'un examen obligatoire après un an. Cela permettra au gouvernement d'évaluer toutes les lacunes potentielles dans la loi et de mettre en place un plan pour les corriger. Ces deux amendements nous rassurent quant à l'adoption rapide et immédiate du projet de loi.

Malgré tout, nous devons reconnaître qu'un travail important devra être fait après l'adoption du projet de loi. En plus de la grave crise humanitaire que cela a causée, la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan a entraîné une dégradation importante des droits de la personne, en particulier pour les femmes et les filles. Les talibans ont limité les déplacements des femmes, ont imposé des limites sévères à leur accès aux emplois, aux soins de santé et aux études supérieures. Ils ont aussi pris pour cible des femmes en vue ainsi que des défenseurs des droits de la personne. Les activités de développement, visées par le régime d'autorisation du projet de loi C-41, sont tout aussi importantes pour le bien-être des femmes et des filles afghanes.

Une fois le projet de loi C-41 adopté, nous espérons que le gouvernement va rédiger rapidement un règlement qui permettra aux organisations d'obtenir les autorisations nécessaires pour fournir des services essentiels, par exemple en matière d'éducation, de protection des droits de la personne, de soutien aux moyens de subsistance, de services d'immigration et de services de santé, même si cela dépasse la portée de l'exemption d'ordre humanitaire. Il est impératif que le gouvernement veille à ce que les ministères concernés par le processus de demande d'autorisation aient accès à des ressources adéquates, y compris

and efficient process for applicants while remaining responsive to the development needs of Afghan women and girls.

Thank you for the opportunity to speak with you. We welcome any questions.

The Chair: Thank you very much.

I want to thank all the witnesses for appearing. I also want to take this opportunity to thank you for all the work that you do throughout the world. To the Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services, I've been in Canada for 40 years, and I know you have consistently been doing work, especially Ms. Niazi. We have known each other for quite some time, and I have seen the work that you do.

We will turn to questions from senators, starting with Senator Omidvar, the sponsor of the bill.

Senator Omidvar: Thank you to all of our witnesses. All of us here know that the bill we're studying today is very different from the bill that was introduced at second reading in the House. It is to all your credit that it was improved. It was long and painful, but really, I want to congratulate all of you for the excellent work that you did.

I'm going to ask you the same question that I asked the minister and try to see if I get a more precise answer from the stakeholders. It was around when aid can flow. Ms. Faizi used the word "prompt." My experience of government and government regulations and processes is that you cannot use the word "prompt" beside them because it is almost a contradiction in terms. But the minister did promise to address red tape and not let red tape get in the way. What comfort can you give us? Are we going to see aid flowing to Afghanistan maybe as soon as September, or is even that too late? Who would like to take that question?

Mr. Belliveau: We mentioned in our address that MSF has been working throughout and has never stopped. I think that, for a number of humanitarian-oriented organizations, once this bill is passed and put into effect, they're going to feel confident that they're not going to fall afoul to the criminal elements of the counter-terrorism legislation anymore and therefore feel confident to act immediately. That's a partial answer.

Mr. Fischer: When we were here in December, we talked about risk appetite and risk calculations that every organization does. I'll point back to that. Every organization will have to

pour rédiger des instructions claires afin d'aider les organisations à comprendre le processus. Ainsi, nous aurons un processus de demande rationalisé, rapide et efficace, tout en étant réactif aux besoins des femmes et des filles afghanes en matière de développement.

Je vous remercie de nous avoir invitées à discuter avec vous. Nous serons heureuses de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Je veux remercier tous les témoins de leur présence. Je veux aussi profiter de l'occasion pour vous remercier de tout le travail que vous faites, aux quatre coins du monde. Je veux dire à l'Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services que je suis au Canada depuis 40 ans et que je sais que vous avez poursuivi de façon indéfectible vos efforts dans ce domaine, surtout Mme Niazi. Nous nous connaissons depuis longtemps, et j'ai vu le travail que vous accomplissez.

Nous allons maintenant passer à la période de questions des sénatrices et des sénateurs, en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Merci à tous nos témoins. Tout le monde ici présent sait que le projet de loi à l'étude aujourd'hui est très différent de celui qui a été présenté en deuxième lecture à la Chambre. C'est grâce à vous tous qu'il a été amélioré ainsi. Cela a été long et difficile, mais je veux vous féliciter tous et toutes de l'excellent travail que vous avez accompli.

Je vais vous poser la même question que j'ai posée au ministre. Je veux voir si je pourrai obtenir une réponse plus précise de la part des parties prenantes. C'était au sujet du moment où l'aide pourra être apportée. Me Faizi a dit « rapidement ». D'après mon expérience avec le gouvernement, avec la réglementation et les processus gouvernementaux, vous ne pouvez pas utiliser le mot « rapidement » pour les décrire, parce que c'est pour ainsi dire un oxymore. Malgré tout, le ministre a promis de régler la bureaucratie; il a promis que cela ne causerait pas de problème. Pouvez-vous nous rassurer? Va-t-on pouvoir apporter de l'aide en Afghanistan, peut-être dès septembre, ou est-ce que même septembre serait trop tard? Qui aimerait répondre?

M. Belliveau : Nous avons mentionné, dans notre déclaration, que Médecins sans frontières a travaillé durant tout ce temps et que nous n'avons jamais arrêté. Je pense que, pour un certain nombre d'organisations dans le domaine humanitaire, une fois que ce projet de loi sera adopté et entrera en vigueur, elles auront la certitude qu'elles ne contreviendront pas aux dispositions criminelles dans la loi antiterroriste, et elles seront donc plus à l'aise d'agir immédiatement. Je pense avoir répondu en partie.

M. Fischer : Quand nous étions ici, en décembre, nous avons discuté de la tolérance au risque et des calculs de risque que toutes les organisations font. J'aimerais y revenir. Toutes les

undergo a process to assess the residual risk following Royal Assent.

I take comfort in two things that Minister Mendicino said. The first was that on the immediacy of taking effect upon passing the bill, there isn't a date further down the line as we often see with legislation. The second was his reassurance of the self-execution of the exemption, meaning that you don't actually need to apply in any kind of way if your risk assessment leads you to the conclusion that you are protected under the exemption.

From a World Vision Canada perspective, it's important to take into account the parameters and the restrictions that are still in place in Afghanistan for different organizations, which are given a series of decrees. It seems that every month we get a new decree trying to curtail the work of impartial independent organizations. Putting that aside, for World Vision Canada, we have started to look at what we could do, within what time frame and how quickly we can unlock things that perhaps could be sent. I know there was a referral to things being sent. It's not everything that we do, but it is a part of what we do. I think our CO was quoted about containers of ready-to-use therapeutic food being blocked at the time when we heard about this problem. We are looking into whether those supplies are still in place and whether we can leverage other supplies that might be warehoused elsewhere that can be sent relatively quickly, taking into account what the Minister Mendicino said earlier, which was some of the clarification that we were seeking, so I appreciate that senators pushed him on that.

Ms. Faizi: If I could comment on the other aspect, there's the humanitarian exemption, and I think the self-execution will ensure that at least the organizations that were waiting for this to come into effect will actually go forward with starting to deliver their aid once again.

I think what's also important is on the development activities. The authorization regime and that process needs to be dealt with more promptly. What concerned me while I was listening to the minister was that he kept referring to these other activities as being longer-term activities that could wait. For Afghanistan, because it's such an unprecedented situation, it's not just the dire humanitarian, people are starving, although that is the prime issue at the moment and that's why it's very important for this legislation to pass. It's also all the other activities that do also align very much if you're looking at the principles of humanity, dignity and particularly women and girls in terms of education and the fact that they're not allowed to go to work, so their livelihoods are at stake, and education programs. In Canada, many of us who have children know that during COVID we lost one or two years of our children not getting the type of education

organisations vont entreprendre un processus pour évaluer le risque résiduel, après la sanction royale.

Il y a deux choses que le ministre Mendicino a dites qui me rassurent. Premièrement, le projet de loi entrera en vigueur immédiatement au moment de son adoption; il n'y a pas une autre date prévue plus tard, comme c'est souvent le cas avec les projets de loi. Deuxièmement, il nous a rassurés quant au caractère automatique de l'exemption, ce qui veut dire que vous n'avez effectivement pas besoin de présenter une demande quelle qu'elle soit, si votre évaluation du risque vous mène à la conclusion que vous êtes protégé en vertu de l'exemption.

Du point de vue de Vision mondiale Canada, nous croyons qu'il est important de prendre en considération les paramètres et les restrictions qui existent toujours en Afghanistan pour les diverses organisations, qui sont soumises à une série de décrets. On dirait qu'il y a chaque mois un nouveau décret dont le but est de restreindre les activités des organisations impartiales et indépendantes. Malgré cela, Vision mondiale Canada a commencé à envisager des solutions, pour savoir à quelle vitesse, dans ces délais, nous allons pouvoir déverrouiller ce qui pourrait être envoyé là-bas. Je sais qu'il y a eu une référence aux envois. Cela ne représente pas l'ensemble de nos activités, mais cela en fait partie. Je pense que notre directeur général a été cité au sujet des conteneurs remplis d'aliments thérapeutiques prêts à utiliser, qui ont été bloqués quand ce problème a été porté à notre attention. Nous essayons de voir si ces fournitures sont toujours en place et si nous pouvons tirer parti d'autres ressources qui sont peut-être entreposées ailleurs et qui pourraient être envoyées relativement rapidement, compte tenu de ce que le ministre Mendicino a dit plus tôt, ce qui faisait d'ailleurs partie des clarifications dont nous avons besoin, alors je remercie les membres du comité de l'avoir questionné à ce sujet.

Me Faizi : Si vous me permettez de faire un commentaire sur un autre aspect, sur l'exemption d'ordre humanitaire, je pense que la nature automatique de l'exemption permettra au moins aux organisations qui attendent l'entrée en vigueur de procéder et de commencer à fournir de l'aide à nouveau.

Je pense que les activités de développement ont aussi de l'importance. Le régime d'autorisation et le processus connexe doivent être réglés plus rapidement. Pendant que j'écoutais le ministre, j'ai eu des préoccupations parce qu'il n'arrêtait pas de mentionner ces autres activités, qui sont des activités à plus long terme et qui prennent plus de temps que ce que nous pouvons attendre. Pour l'Afghanistan, il s'agit d'une situation vraiment sans précédent : il n'y a pas que des besoins humanitaires graves, les gens meurent de faim. C'est le problème le plus grave actuellement, et c'est pourquoi il est si important que ce projet de loi soit adopté. Il y a aussi toutes ces autres activités qui sont aussi tout à fait alignées avec les principes d'humanité et de dignité, en particulier pour les femmes et les filles en matière d'éducation, et aussi parce qu'on leur interdit d'aller travailler, ce qui veut dire que l'enjeu est leur accès à des moyens de

that they normally would have. You can imagine that the longer we wait, the more difficult it will be for those women and girls to be able to benefit from even the other sort of long-distance education programs that organizations like ours might want to implement. It's very important for that aspect to also move quickly.

Ms. Niazi: I agree with what Ms. Faizi has said. I look at the humanitarian side of that. I was comfortable when he mentioned that he understands that by everyday delays, the lives are missing and people are losing their lives. It's the lives of the people, and considering that and giving the most priority to the lives of people and to the benefit of saving lives, I hope that it is expedited and it will go soon.

The Chair: Thank you.

Senator Bernard: I'm going to ask a likely unpopular question, but I feel the need to ask it. First, let me say thank you to all of the witnesses for being here for your testimony and also for the work you do in this space. All of you have stressed the urgency of passing the bill without amendments — and we've also heard that the amendments that were passed in the House are all ones that you feel have strengthened the bill — but I want to ask, in an ideal world, notwithstanding the urgency of matters, and I fully appreciate that aspect, are there other amendments that you think could make this bill even stronger?

Ms. See: I'll start and then I'll pass it over to my fellow panellists.

I think the exemption is a step in the right direction and is significant. Ideally, if all activity had been exempted, that would have been wonderful, but bills and legislation aren't perfect and we recognize that. There's a balance of considerations.

We do very much look forward to prompt engagement in the regulatory process to provide the clarification that we still seek, and that is an appropriate forum for understanding, again, at a practical level, towards a clear, transparent and expedited process to get to a complex context like Afghanistan.

Mr. Belliveau: There is not really very much to add on our side. MSF's frame of reference is international humanitarian law, spurred by medical ethics. We are quite comfortable with the language of the exemption that is currently in the amended version of Bill C-41 that very clearly covers the activities of

subsistance et aux programmes d'éducation. Au Canada, beaucoup d'entre nous qui ont des enfants savent que, durant la COVID, nos enfants ont perdu un an ou deux parce qu'ils n'ont pas eu accès au genre d'éducation qu'ils auraient normalement eue. Vous pouvez imaginer que, plus nous attendons, plus il sera difficile pour ces femmes et ces filles de tirer parti même des autres types de programmes d'éducation à distance que des organisations comme la nôtre voudront peut-être mettre en œuvre. C'est très important, pour cela également, d'agir rapidement.

Mme Niazi : Je suis d'accord avec ce que Me Faizi vient de dire. Par rapport au côté humanitaire, j'ai été rassurée quand le ministre a mentionné qu'il comprend que chaque jour qui est perdu, des vies sont perdues, et les gens perdent la vie. Il s'agit de la vie des gens, et puisqu'il faut accorder la plus haute priorité à la vie des gens et aux bienfaits de sauver des vies, j'espère que le processus ira vite et que les choses vont bouger bientôt.

La présidente : Merci.

La sénatrice Bernard : Je vais poser ce qui est probablement une question peu populaire, mais je crois que je dois la poser. Premièrement, je veux remercier tous les témoins de leur présence et aussi du travail qu'ils accomplissent dans ce domaine. Vous avez tous et toutes insisté sur l'urgence d'adopter ce projet de loi sans amendements — et nous avons aussi entendu que les amendements qui ont été adoptés à la Chambre sont tous des amendements qui, selon vous, renforcent ce projet de loi —, mais je voulais tout de même demander si, dans un monde idéal et nonobstant l'urgence de la situation — que je comprends entièrement — il n'y aurait pas d'autres amendements qui pourraient peut-être renforcer davantage ce projet de loi?

Me See : Je commencerai et je donnerai ensuite la parole aux autres témoins.

Je pense que l'exemption est un pas dans la bonne direction et qu'elle est importante. Idéalement, si toute l'activité avait été exemptée, cela aurait été magnifique, mais les lois et les projets de loi ne sont pas parfaits, et nous en sommes conscients. Il s'agit d'un équilibre entre différentes considérations.

Nous attendons avec impatience un engagement rapide dans le processus réglementaire pour fournir les précisions que nous demandons toujours, et c'est un forum approprié pour comprendre les choses, encore une fois, à un niveau pratique, en vue d'avoir un processus clair, transparent et accéléré pour composer avec un contexte complexe comme celui de l'Afghanistan.

M. Belliveau : Il n'y a pas grand-chose à ajouter de notre côté. Le cadre de référence de MSF est le droit international humanitaire, appuyé par l'éthique médicale. Nous sommes très à l'aise avec le libellé de l'exemption qui figure actuellement dans la version modifiée du projet de loi C-41 qui couvre très

MSF and other more strictly speaking humanitarian organizations. The comments that Erica was making around when you start to expand, what other types of aid activities may or may not be included, I think that's really a question for how we execute, but nothing really to add to what Erica said.

Mr. Fischer: If I may, I have one small addition, and I think it was mentioned previously. There was an amendment that changed the review period. In the original version, it was five years, which arguably is too long for any piece of legislation, but given the urgency and the time sensitivity with which we're dealing, we appreciate the Conservative amendment to bring that down to one year, with very clear parameters of what the review needs to constitute, including the option for further amendments at that time.

Given the need to strike the balance between addressing the urgency in Afghanistan, understanding the parameters of the Criminal Code that the government seems to have taken and the suggestions that we made, I think there's a fair balance. Anything that we will learn — and we will learn during that first year's round of applications — we're hopeful that we can, through the regulatory process and through pushing through you, if we find things we don't agree with, hold the government to account and improve the bill at that point.

Senator Jaffer: Thank you to all of you. It's truly an honour to have you all here. I've had the honour to see your work on the ground, and I have nothing but gratitude for what you do. With MSF in Darfur, I couldn't believe how much you were doing — as do the others — especially to protect young girls. A girl was raped and you were looking after her, and I appreciated how culturally sensitive you were. I really respect that. Adeena, it was 2001 that I sat here working with you, and you're still at it, and I really admire your courage.

I have one question for all of you, and that is this: Were you consulted on this bill? I have many questions. Were you consulted on this bill before it was presented to Parliament?

Mr. Fischer: Thank you, senator, for the question.

I would say not sufficiently before it was tabled. Subsequently, I would say the engagement has been really constructive. Parliamentary Secretary Damoff, during her the third reading, mentioned the — the minority context is never easy, and this particular bill was not as easy as it perhaps could have been. There was a great degree of collaboration both with officials, and they have all come several times, as well as with all parties. If we look back on the process, it's always easy to say

clairement les activités de MSF et d'autres organisations humanitaires à proprement parler. En ce qui concerne les commentaires de Me See sur l'élargissement des activités, les autres types d'activités d'aide qui peuvent ou non être inclus, je pense que c'est vraiment une question qui dépend de la façon dont nous fonctionnons, mais je n'ai rien à ajouter à ce que Me See a dit.

M. Fischer : Si je peux me permettre, j'aimerais ajouter une petite chose, et je pense que cela a été mentionné tout à l'heure. Il y avait un amendement qui prévoyait de changer la période d'examen de la loi. Dans la version originale, c'était cinq ans, ce qui est, sans doute, trop long pour un projet de loi, mais compte tenu de l'urgence et du facteur temps, nous apprécions que l'amendement présenté par les conservateurs ait ramené cette période à un an, en définissant des paramètres très clairs sur ce en quoi l'examen doit consister, y compris l'option d'ajouter des amendements à ce moment-là.

Compte tenu de la nécessité de trouver le juste équilibre entre répondre à l'urgence en Afghanistan, comprendre les paramètres liés au Code criminel que le gouvernement semble avoir adoptés et les suggestions que nous avons proposées, je pense qu'il y a un juste équilibre. Tout ce que nous apprendrons — et nous apprendrons pendant cette première année où des demandes seront présentées —, nous espérons que nous pouvons, dans le cadre du processus réglementaire et en passant par vous, si nous trouvons des choses avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, tenir le gouvernement responsable et améliorer le projet de loi à ce moment-là.

La sénatrice Jaffer : Merci à vous tous. C'est vraiment un honneur de vous avoir tous ici. J'ai eu l'honneur de voir votre travail sur le terrain, et je vous exprime toute ma gratitude pour ce que vous faites. Quand MSF était au Darfour, je n'arrivais pas à croire tout ce que vous faisiez — comme les autres —, surtout pour protéger les jeunes filles. Une fille avait été violée, et vous vous occupiez d'elle, et j'ai apprécié que vous vous soyez adaptés à la culture. Je respecte vraiment cela. Madame Niazi, je me suis assise ici pour travailler avec vous en 2001, et vous êtes toujours là, et j'admire vraiment votre courage.

J'ai la question suivante pour vous tous : vous a-t-on consultés au sujet de ce projet de loi? J'ai de nombreuses questions. Vous a-t-on consultés au sujet de ce projet de loi avant qu'il ne soit présenté au Parlement?

M. Fischer : Merci, sénatrice, de la question.

Je dirais que nous n'avons pas été suffisamment consultés avant qu'il ne soit présenté. Par la suite, je dirais que l'engagement a été vraiment constructif. La secrétaire parlementaire, Mme Damoff, pendant la troisième lecture, a mentionné le... le contexte minoritaire n'est jamais facile, et ce projet de loi particulier n'a pas été aussi facile qu'il aurait pu l'être. Il y a eu une grande collaboration à la fois avec les fonctionnaires — et ils sont tous venus plusieurs fois — ainsi

we wish perhaps some of these things could have been addressed then, but since we raised the concerns publicly — I know there were various stages that we raised it publicly, but also privately, and there's been a good degree of receptiveness to those.

Ms. See: I have nothing to add.

Mr. Belliveau: Thank you, Senator Jaffer, for the observations for MSF's work. They were much appreciated.

Senator Jaffer: It comes from the heart. I've seen it. Darfur was the worst for me that I've seen, so thank you.

Mr. Belliveau: Thank you too.

I would only add to Martin's comments that it's probably an understatement to say we were not quite well enough consulted in the first round. I think from our experience, incredibly generally, as in something should be done for getting aid to Afghanistan, but that was about the extent of it. I very much agree with the comments that since that first version of the bill was tabled, there's been a very open and collaborative dialogue that has led to this version.

Ms. Faizi: Thank you for your support and your work with our organization since 2001.

We were not consulted on this. Our ability to be able to talk about the issues has primarily actually come through this committee and the senators who have been working alongside us and supporting our organization for a long time. No, we were not consulted.

Senator Jaffer: I have a question for you, Mr. Belliveau. You said you have continued to work, even before this. Have you been working in another country or just continued working in Canada at Médecins Sans Frontières where your other colleagues were? Because you said you would be continuing to work in Afghanistan. I just want a clarification on that.

Mr. Belliveau: What I meant is that since the Taliban takeover in 2021, which is when this conversation shifted to another gear and a lot of humanitarian organizations had concerns as to whether they would start to fall afoul of the Criminal Code by continuing their operations in Afghanistan, we were confident that international humanitarian law would continue to protect our activities there. We've heard a lot in the discussion around the balance — the benefit versus the risk — and we always felt the imperative to continue in Afghanistan was so strong that we did not consider any downsizing or suspension

qu'avec tous les partis. Si l'on revient sur le processus, il est toujours facile de dire que nous aurions souhaité que certaines de ces questions soient abordées à l'époque, mais puisque nous avons soulevé publiquement les préoccupations... je sais que nous les avons soulevées publiquement au cours de plusieurs étapes, mais également en privé, et elles ont été bien accueillies.

Me See : Je n'ai rien à ajouter.

M. Belliveau : Merci, sénatrice Jaffer, des remarques concernant le travail de MSF. Nous les apprécions vraiment.

La sénatrice Jaffer : Cela vient du cœur. J'en ai été témoin. Le Darfour a été la pire chose que j'aie jamais vue, donc, merci.

M. Belliveau : Merci à vous aussi.

Je voudrais simplement ajouter aux commentaires de M. Fischer que c'est probablement un euphémisme de dire que nous n'avons pas été suffisamment consultés lors de la première série de consultations. Je pense que, d'après notre expérience, de manière très générale, il faudrait faire quelque chose pour fournir de l'aide à l'Afghanistan, mais c'est à peu près tout ce qu'il y a eu. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires selon lesquels, depuis que la première version du projet de loi a été présentée, un dialogue très ouvert et collaboratif a mené à cette version.

Me Faizi : Merci de votre soutien et du travail que vous faites avec notre organisation depuis 2001.

Nous n'avons pas été consultés au sujet de ce projet de loi. C'est principalement grâce à ce comité et aux sénatrices et sénateurs qui ont travaillé avec nous et qui ont soutenu notre organisation pendant longtemps que nous sommes en mesure de parler des problèmes. Non, nous n'avons pas été consultés.

La sénatrice Jaffer : J'ai une question pour vous, monsieur Belliveau. Vous avez dit que vous avez continué de travailler, même avant cela. Avez-vous travaillé dans un autre pays ou avez-vous seulement continué de travailler au Canada à Médecins sans frontières, où travaillaient vos autres collègues? C'est parce que vous avez dit que vous allez continuer de travailler en Afghanistan. Je voudrais simplement que vous précisiez ce point.

M. Belliveau : Ce que je voulais dire, c'est que, depuis la prise de contrôle par les talibans en 2021, lorsque cette discussion est passée à la vitesse supérieure et que de nombreuses organisations humanitaires s'inquiétaient de savoir si, en poursuivant leurs activités en Afghanistan, elles ne commençaient pas à enfreindre le Code criminel, nous étions convaincus que le droit humanitaire international continuerait de protéger nos activités en Afghanistan. Nous avons beaucoup entendu parler de l'équilibre dans la discussion — l'avantage par rapport au risque —, et nous avons toujours estimé que la

of our programs at all. It hasn't been easy to operate in Afghanistan, but that has been our position.

The Chair: I have a follow-up to Senator Jaffer's question about your continuing work in Afghanistan. Do you know in which parts of Afghanistan? Are you mainly in cities, or is there work being done in rural Afghanistan also? If you don't have that information, I'd be happy if you can provide it later.

Mr. Belliveau: We can certainly give you details later. We do operate secondary health care facilities in Helmand Province, Kandahar and Kunduz. We do some degree of rural services as well, but there I don't have the details.

The Chair: Thank you for being there and doing the much-needed work. They definitely need all the help they can get.

[Translation]

Senator Gerba: I thank all the witnesses. I'd like to join my colleagues in congratulating you on the work you're doing on the ground. I've seen it in several places: in Darfur, in Guinea, in the Democratic Republic of the Congo. The work you are doing is really significant.

My question is for Mr. Belliveau. In March, Doctors Without Borders expressed concern over the lack of reform in the current legislation. You felt that the bill in its previous form could be likely to criminalize humanitarian workers and even those who were considered impartial.

Today, I understand that you support the bill as amended, with the exemptions introduced. In your opinion, does the current version of the bill sufficiently protect humanitarian workers, or is this a source of concern that is still present, particularly for your organization, Doctors Without Borders?

[English]

Mr. Belliveau: Thank you for that question, Senator Gerba.

The first version of the bill did not have the humanitarian exemption in it. The comments we made around the idea that humanitarian aid cannot be a crime were because there was a presumption of a potential criminal activity in the authorization scheme. Putting the onus on the humanitarian to apply to be authorized to deliver humanitarian aid presumed that we might be committing a crime unless we proved otherwise. That was our position in the first instance. Now, by including the humanitarian

nécessité de continuer en Afghanistan était si forte que nous n'avons pas du tout envisagé de réduire ou de suspendre nos programmes. Il n'a pas été facile d'intervenir en Afghanistan, mais c'était notre position.

La présidente : J'aimerais faire suite à la question de la sénatrice Jaffer sur le fait que vous continuez de travailler en Afghanistan. Savez-vous dans quelles parties de l'Afghanistan? Travaillez-vous essentiellement dans les villes, ou y a-t-il du travail en cours dans les zones rurales de l'Afghanistan également? Si vous n'avez pas cette information, je serais ravie si vous pouviez me la fournir plus tard.

M. Belliveau : Nous pouvons assurément vous fournir des détails plus tard. Nous gérons des établissements de soins de santé secondaires dans la province de Helmand, à Kandahar et à Kunduz. Nous fournissons également certains services ruraux, mais je n'ai pas de détails sur ce point.

La présidente : Merci d'être ici et de faire le travail fort nécessaire. Ils ont absolument besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir.

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci à tous les témoins. J'aimerais joindre ma voix à celle de mes collègues pour vous féliciter pour le travail que vous faites sur le terrain. Je l'ai constaté à plusieurs endroits : au Darfour, en Guinée, en République démocratique du Congo. C'est vraiment appréciable ce que vous faites comme travail.

Ma question s'adresse à M. Belliveau. Au mois de mars, Médecins sans frontières s'inquiétait du manque de réforme de la présente loi. Vous estimiez que le projet de loi sous sa forme précédente pouvait être de nature à criminaliser les travailleurs humanitaires et même ceux qui étaient considérés comme étant impartiaux.

Aujourd'hui, je comprends que vous appuyez le projet de loi tel qu'il a été amendé, avec les exemptions qui y sont introduites. Selon vous, est-ce que la version actuelle du projet de loi protège suffisamment les travailleurs humanitaires ou s'agit-il d'une source de préoccupation qui est toujours présente, notamment pour votre organisation, Médecins sans frontières?

[Traduction]

M. Belliveau : Merci de la question, sénatrice Gerba.

La première version du projet de loi ne prévoyait pas l'exemption d'ordre humanitaire. Nous avons fait des commentaires concernant l'idée que l'aide humanitaire ne saurait constituer un crime, car il y avait une présomption d'activité criminelle potentielle dans le régime d'autorisation. Obliger les organisations humanitaires à demander l'autorisation de fournir une aide humanitaire supposait que nous pourrions commettre un crime à moins que nous ne prouvions le contraire. C'était notre

exemption, that is flipped around, and the self-executing part of this is also critical. As Martin was describing, we assess our risk, and because of the language that is now included around the humanitarian action being exempted, we feel comfortable that the original leaning toward aid being presumed a crime is now removed, and we therefore feel comfortable with it.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you, Mr. Belliveau.

[*English*]

Senator Pate: You may have heard my question to the minister earlier. I would like to know, from the perspective of your various organizations, where are some of the better protections or best protections legislatively and practically? Which countries provide the best protections, legislatively, for your work?

Dr. Jason Nickerson, Humanitarian Representative to Canada, Doctors Without Borders: Thank you for the question.

In our written submissions to both the Special Committee on Afghanistan and the Standing Committee on Justice and Human Rights, we referenced several other countries where humanitarian exemption language is contained within some similar and some slightly different parts of their Criminal Code. Humanitarian exemptions are in country legislation in Australia, the European Union, New Zealand, Switzerland, the United Kingdom and the United States of America. All of them have some variation of a humanitarian exemption. Some apply to the issue at hand, which is financing, and others address other aspects of anti-terror legislation. We would be happy to provide the committee with those examples. As I say, they're in our previously submitted written briefs.

Ms. See: Thank you for the question, senator.

I would just add by way of context that, as you probably know, the UN Security Council has passed a standing humanitarian exemption 2664. That was with regard to assets, but that is a Security Council resolution that is being steadily adopted.

In the closing of my comments, I spoke to that long-term journey where, eventually, authorization-based regimes will not be what we're facing because that is where most other G7 countries are trending — toward standing humanitarian exemptions.

Thank you.

position en premier lieu. Maintenant, avec l'inclusion de l'exemption d'ordre humanitaire, la situation est inversée, et la partie automatique est également cruciale. Comme M. Fischer l'expliquait, nous évaluons nos risques et, grâce au libellé qui est maintenant inclus concernant l'exemption de l'action humanitaire, nous nous sentons à l'aise maintenant que la tendance initiale consistant à présumer que l'aide constitue un crime a été supprimée, et nous nous sentons donc à l'aise avec cela.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci, monsieur Belliveau.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Vous avez peut-être entendu la question que j'ai posée au ministre tout à l'heure. J'aimerais savoir, du point de vue de vos différentes organisations, où se trouvent de meilleures protections ou les meilleures protections sur le plan législatif et en pratique? Quels sont les pays qui fournissent les meilleures protections, sur le plan législatif, pour votre travail?

Dr Jason Nickerson, représentant humanitaire au Canada, Médecins sans frontières : Merci de la question.

Dans les observations écrites que nous avons présentées au Comité spécial sur l'Afghanistan et au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, nous avons mentionné plusieurs autres pays où le libellé de l'exemption d'ordre humanitaire figurait dans des parties similaires et légèrement différentes de leur code criminel. Des exemptions d'ordre humanitaire sont prévues dans les lois nationales de l'Australie, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis. Tous ces pays disposent d'une variante de l'exemption d'ordre humanitaire. Certaines s'appliquent à la question qui nous occupe, à savoir le financement, et d'autres traitent d'autres aspects de la loi antiterroriste. Nous nous ferions un plaisir de donner au comité ces exemples. Comme j'ai dit, ils figurent dans les mémoires écrits que nous avons précédemment présentés.

Me See : Merci, sénatrice, de la question.

Je dois ajouter, pour établir le contexte, comme vous le savez probablement, que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une exemption humanitaire permanente 2664. Cela concernait les actifs, mais il s'agit d'une résolution du Conseil de sécurité qui est régulièrement adoptée.

À la fin de mes commentaires, j'ai parlé de ce long parcours où, au bout du compte, les régimes fondés sur l'autorisation ne seront pas ce à quoi nous ferons face, car c'est la tendance que suivent la plupart des autres pays du G7... aller vers des exemptions humanitaires permanentes.

Merci.

Mr. Fischer: I will add one more thing. As we said in our testimony, what we've been advocating for and what we see Bill C-41 as placed in context of is a longer term journey for the Government of Canada. Again, I'm speaking through having absorbed legal commentary over the last little while. Other countries started that legislative process many years ago. Canada has some catching up to do, and we see Bill C-41 in its current iteration as a step on that longer-term journey. As you all know, legislative progress is incremental and sometimes painfully slow, so we really do see this as an important step on that journey. As Erica and Joseph said, there can be more and there will be more, but this is one step on that longer term journey.

Ms. Faizi: I think we agree with what has already been said. The most important thing is that we understand from the other legislation that they're either all encompassing or a lot broader than what we have in Canada, which is very narrow in terms of the types of activities that are covered.

Senator Pate: Thank you very much.

[Translation]

Senator Dalphond: First, I'd like to congratulate you all on the remarkable work you're doing. It's very impressive. Second, I forgot to put the question to the Department of Justice officials. The bill, which I read carefully, contains no provision for a coming-into-force date, which seems to me to mean that the Interpretation Act applies. The Interpretation Act provides that the act will come into force on the day it receives Royal Assent.

My understanding is that, from that day on, a new crime will have replaced the old crime, and this new crime includes an exemption for humanitarian situations that do not constitute a crime. I think that humanitarian organizations will be able to start as soon as Rideau Hall has provided its consent.

Is this your understanding, as well? Have you consulted any lawyers? I should have asked the minister, who was accompanied by Department of Justice officials.

[English]

Ms. See: Thank you for the question, senator.

I was heartened to hear the clarification from the minister that, upon Royal Assent, it would be actioned. I take that to understand that the exemption, as self-executing, would also be enabled upon that moment.

M. Fischer : J'aimerais ajouter quelque chose. Comme nous l'avons dit dans notre témoignage, c'est ce que nous avons défendu, et nous envisageons le projet de loi C-41 dans le contexte d'un long parcours pour le gouvernement du Canada. Encore une fois, je parle en connaissance de cause, ayant assimilé des commentaires juridiques ces derniers temps. D'autres pays ont amorcé ce processus législatif il y a de nombreuses années. Le Canada a du retard à rattraper, et nous considérons le projet de loi C-41, dans sa forme actuelle, comme un pas dans ce long périple. Comme vous le savez tous, les progrès législatifs sont progressifs et parfois terriblement lents, alors nous considérons vraiment cela comme un pas important dans ce périple. Comme Me See et M. Belliveau l'ont dit, il peut y avoir davantage de mesures, et il y en aura, mais il s'agit d'un pas dans ce parcours à long terme.

Me Faizi : Je pense que nous sommes d'accord avec ce qui a déjà été dit. La chose la plus importante, c'est que nous comprenons des autres projets de loi qu'ils englobent tout ou qu'ils sont beaucoup plus larges que ce que nous avons au Canada, des dispositions très limitées en ce qui concerne les types d'activités qui sont couvertes.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Dalphond : D'abord, je voudrais tous vous féliciter pour le travail remarquable que vous faites, c'est très impressionnant. La deuxième chose, c'est que j'ai oublié de poser la question aux représentants du ministère de la Justice. Le projet de loi que j'ai lu attentivement ne contient aucune disposition quant à la date d'entrée en vigueur, ce qui me semble signifier que la loi d'interprétation s'applique. La loi d'interprétation prévoit que la loi entrera en vigueur le jour où elle recevra la sanction royale.

À partir de ce jour, ma compréhension c'est qu'un nouveau crime aura remplacé l'ancien crime, et ce nouveau crime comprend une exemption pour les situations humanitaires qui ne constituent pas un crime. Je pense que les organisations humanitaires pourront commencer dès que Rideau Hall aura signifié son consentement.

Est-ce que c'est aussi votre compréhension? Avez-vous consulté des avocats? J'aurais dû poser la question au ministre qui était accompagné de représentants du ministère de la Justice.

[Traduction]

Me See : Merci de la question, sénatrice.

J'ai été heureuse d'entendre le ministre préciser que, dès l'obtention de la sanction royale, ce serait mis en œuvre. J'en déduis que l'exemption, en étant automatique, serait également activée à ce moment-là.

As for the authorization regime, as we mentioned in our testimony, that would be dependent upon the expedient finalization of regulations.

The Chair: I just have two questions.

You heard me ask the minister about the expected timeline, and I don't think I really got a clear answer. In a perfect scenario, what would you like that to be, once this bill passes and gets Royal Assent? I don't know if anyone wants to tackle that. I didn't really get an answer from the minister.

Mr. Fischer: I can try.

Reiterating what Erica said but also placing some organizational context around that, again, every organization made the decision to halt the activities based on their own individual assessments that there was a risk of running afoul with the previous version of the Criminal Code. Every organization will, or is already in the process in the case of World Vision Canada, do that and see sort of what we are comfortable with in terms of the exemption.

Based upon that assessment, where do we think we might need an authorization? That will lead us to determine what we can unlock. Are there things, such as funds and I think there were conversations around banking and financial institutions, that are covered as third parties? I think there was some assurance from the minister on that, which is an important part.

All that to say, on the authorization regime itself, from conversations we've had, I think there's a political temperature that the government feels for getting this done quickly. Again, I'm not trying to be the cheerleader for the government, but there was funding allocated in Budget 2023 for the implementation of Bill C-41, recognizing that the departments are already stretched in terms of their capacity and hoping that it could be done.

On the exemption, I would hope that we can do this really quickly. "Really quickly" for different organizations means weeks or months. Many of us have been tracking this closely for a very long time and looking at when this would come into force. Some of us have been doing homework, and others have been seeing what we can put in place really quickly.

I don't have an answer, though. I think it's a fair follow-up. I'm trying to stitch together what we have heard from different ministers' offices and various officials. If I could make a recommendation to all of you without being asked, continue to press them. The situation in Afghanistan, as we had heard from Asma and Adeena, is unprecedented, and it requires governments to entertain solutions and approaches that they might not

En ce qui concerne le régime d'autorisation, comme nous l'avons dit dans notre témoignage, cela dépendrait du parachèvement rapide du règlement.

La présidente : J'ai juste deux questions.

Vous m'avez entendue poser une question au ministre sur les délais prévus, et je ne pense pas avoir vraiment eu de réponse claire. Dans un scénario idéal, que voudriez-vous que ce soit, une fois que ce projet de loi est adopté et que la sanction royale est obtenue? Je ne sais pas si quelqu'un veut répondre à cette question. Je n'ai pas vraiment eu de réponse du ministre.

M. Fischer : Je peux essayer.

En reprenant ce que Me See a dit, mais également en plaçant cette question dans un contexte organisationnel, encore une fois, chaque organisation a pris la décision d'interrompre ses activités selon ses propres évaluations individuelles, estimant qu'il y avait un risque d'enfreindre la version précédente du Code criminel. Chaque organisation va — ou est déjà en train de le faire, dans le cas de Vision mondiale Canada — le faire et voir ce qui nous convient en ce qui concerne l'exemption.

D'après cette évaluation, dans quels cas pensons-nous avoir besoin d'une autorisation? Cela nous amènera à déterminer ce à quoi nous pouvons avoir accès. Y a-t-il des choses, comme des fonds — et je pense qu'il y a eu des discussions au sujet des institutions bancaires et financières — qui sont couvertes en tant que tierces parties? Je pense que le ministre nous a assuré qu'il n'y avait pas de problème à ce sujet, ce qui est une partie importante.

Tout cela pour dire que, en ce qui concerne le régime d'autorisation lui-même, d'après les discussions que nous avons eues, je pense que le gouvernement ressent une certaine pression politique qui l'incite à agir rapidement. Encore une fois, je n'essaie pas de faire la promotion du gouvernement, mais des fonds ont été alloués, dans le budget de 2023, à la mise en œuvre du projet de loi C-41, sachant que les ministères sont déjà à la limite de leur capacité, dans l'espoir que cela pourrait être fait.

En ce qui concerne l'exemption, j'espère que nous pourrions faire cela très rapidement. Pour différentes organisations, « très rapidement » signifie quelques semaines ou quelques mois. Bon nombre d'entre nous ont suivi les choses de près pendant très longtemps et ont cherché à savoir quand elle entrerait en vigueur. Certains d'entre nous faisaient leurs devoirs, et d'autres cherchaient ce que l'on pouvait mettre en place très rapidement.

Cependant, je n'ai pas de réponse. Je pense que c'était un bon suivi. J'essaie de regrouper tout ce que les différents cabinets de ministres et différents fonctionnaires ont dit. Si je pouvais formuler une recommandation à vous tous sans qu'on me le demande, je dirais qu'il faut continuer de faire pression sur eux. La situation en Afghanistan, comme nous avons entendu Me Faizi et Mme Niazi le dire, est sans précédent, et elle exige

undertake in normal circumstances. If ever there was a reason to expedite the bureaucracy in Ottawa, this is one of them.

Ms. Faizi: The ideal timing, at least on the authorization regime, is for us to at least have the regulations in place, have people actually apply and have the process ongoing before the one year review so that we could actually make recommendations about what might be needed for that process to ensure that it's streamlined and efficient. A lot of the difficulties that organizations might face will come out as a result of the regulations, the application process itself and all of the issues that were brought forward, including the questions that were asked by various senators here about the process itself. So it would be ideal to have the process and the regulations in place, and the process implemented, such that there's enough time for us to actually assess, within the one-year period, what needs to be fixed. Otherwise, we'll have to wait for the five year review, which might not be a good thing for a lot of people.

Mr. Fischer: To follow up with one additional clarification around the timeline that is important — and this came up earlier — version two includes this positive obligation on behalf of the government to indicate to organizations whether they need to apply for a permit. That means you make an assessment of whether you're covered under the exemption. If you feel you're not, you go to the government and ask if you need a permit. They have a positive obligation to indicate whether you do. That could — and I stress “could” — expedite the process in those instances where you might not be sure whether you're covered by the exemption, because they actually have to tell you, similar to experiences with sanction applications, whether there are protections and whether you do. Hopefully, there could be fewer applications submitted without actually having to have been submitted. Again, to Asma's point, it's a learning process. Hopefully, we all learn really quickly.

The Chair: My one suggestion to the minister — I don't know whether it was the second or third — was to have shortcuts for certain organizations, like the Red Cross, World Vision and MSF. What do you think of looking at the possibility of having a card, similar to a Nexus card? You're known for doing work there. It would make it easier and quicker for you to get the permission that's needed. I'm just thinking out loud.

Mr. Fischer: I have two responses to that.

First, throughout the process, we've advocated for an equitable and fair approach that allows organizations of our size and experience to navigate the process just as much as it would allow

des gouvernements qu'ils envisagent des solutions et des approches qu'ils n'adopteraient pas dans des circonstances normales. S'il y a une bonne raison d'accélérer les formalités administratives à Ottawa, c'est bien celle-là.

Me Faizi : L'idéal, du moins en ce qui concerne le régime d'autorisation, c'est que le règlement soit mis en place, que les gens présentent leur demande et que le processus soit en cours avant l'examen d'un an pour que nous puissions formuler des recommandations sur ce qui pourrait être nécessaire au processus, afin de nous assurer qu'il est simplifié et efficace. Les organisations pourront rencontrer de nombreuses difficultés en raison du règlement, de l'application du processus lui-même et de toutes les questions qui ont été soulevées, y compris les questions que divers sénateurs et sénatrices ont posées ici au sujet du processus lui-même. Il serait donc idéal de mettre en place le processus et le règlement, et de mettre en œuvre le processus pour que nous ayons suffisamment de temps pour évaluer, pendant la période de un an, ce qui doit être corrigé. Autrement, nous devons attendre l'examen quinquennal, ce qui pourrait être une mauvaise chose pour de nombreuses personnes.

M. Fischer : J'aimerais ajouter une précision importante concernant le délai — et cela a été évoqué tout à l'heure —, la deuxième version comprend cette obligation positive de la part du gouvernement pour indiquer aux organisations si elles doivent présenter une demande de permis. Cela signifie que vous effectuez une évaluation pour savoir si vous êtes couverts dans le cadre de l'exemption. Si vous estimez que vous ne l'êtes pas, vous allez au gouvernement et demandez si vous avez besoin d'un permis. Le gouvernement a l'obligation positive de vous dire si vous en avez besoin. Cela pourrait — et j'insiste sur le mot « pourrait » — accélérer le processus dans les cas où vous pourriez ne pas être sûr si vous êtes couverts par l'exemption, parce que le gouvernement doit vous dire, comme dans le cas des demandes de sanctions, s'il existe des protections et si vous êtes visé. Heureusement, il pourrait y avoir moins de demandes présentées sans qu'elles n'aient à être présentées. Encore une fois, pour revenir sur le point de Me Faizi, il s'agit d'un processus d'apprentissage. Avec un peu de chance, nous apprendrons tous très vite.

La présidente : Ma seule suggestion au ministre — je ne sais pas si c'est la deuxième ou la troisième —, c'était d'avoir des raccourcis pour certaines organisations, comme la Croix-Rouge, Vision mondiale et MSF. Que pensez-vous de la possibilité d'avoir une carte, comme une carte Nexus? Vous êtes connus pour y avoir travaillé. Cela vous permettrait d'obtenir plus facilement et plus rapidement l'autorisation nécessaire. Je réfléchis à voix haute.

M. Fischer : J'ai deux réponses à cette question.

Premièrement, tout au long du processus, nous avons défendu une approche équitable et juste qui permet aux organisations de notre taille et qui ont notre expérience de se retrouver dans le

a smaller organization that doesn't have the experience. That is important to continue to stress. It cannot be a process that places unfair burdens on organizations that have difficulty navigating the bureaucracy of Ottawa.

Second — and this is not official, but we've been told, and it's not an assurance that covers everything — if you are in the process of negotiating with the Government of Canada, either on a grant or a contribution agreement for Afghanistan, for example, they would be responsible for acquiring the authorization on your behalf. Again, that might expedite some of those instances, but it's a small universe of the actual volume of applications.

It's a great question. We're just opening with some of the things that we've heard, but the proof is really in the regulations and in the process.

The Chair: Thank you.

My final question is this: Once it starts flowing, what routes are going to be used to get humanitarian aid into Afghanistan? Has anybody thought about that? Will you go through Pakistan, by air? What is the easiest way?

Dr. Nickerson: To continue to reiterate, we've continued to work in Afghanistan so we continue to have international staff. Our supply chains and so on are functioning. What you're getting at is that it's a complex and difficult task and issue. I can't speak for other organizations, but all of us have certainly been monitoring the international landscape for the last several months and are aware of the complexities of trying to do this. From our perspective, as I say, work will continue with the ambiguity that's been introduced — hopefully removed with the humanitarian exemption. I don't know if either of you wants to speak to this.

Mr. Fischer: Mine is a similar point as Jason's. For larger organizations that are made up in these partnership or federation models, such as World Vision, World Vision U.K., for example, has been able to continue to provide their support, as have other offices. That means those supply chains exist, as difficult as they are and as tenuous as they are, and they need to be renegotiated quite frequently. World Vision Canada will be able to leverage those arrangements, either with suppliers or with logistics firms to be able to do that with some expediency. I can't — and in this context, I shouldn't — go into details of how that works, because it is precarious.

Ms. Niazi: For the Afghan Women's Organization, we don't really have large programs. All our programs are funded by donations and from our own partners' donations. What we do with transferring money to Afghanistan so far, we have used the

processus tout autant qu'une petite organisation qui n'a pas l'expérience nécessaire. Il est important de continuer d'insister là-dessus. Il ne peut s'agir d'un processus qui impose des fardeaux indus aux organisations qui ont de la difficulté à se retrouver dans les dédales de la bureaucratie d'Ottawa.

Deuxièmement — et ce n'est pas officiel, mais on nous l'a dit, et ce n'est pas une garantie qui couvre tout —, si vous êtes en train de négocier avec le gouvernement du Canada, que ce soit pour obtenir une subvention ou un accord de contribution pour l'Afghanistan, par exemple, il serait chargé d'obtenir l'autorisation en votre nom. Encore une fois, cela pourrait accélérer certains de ces cas, mais il s'agit d'un petit nombre par rapport au volume réel des demandes.

C'est une excellente question. Nous commençons par certaines des choses que nous avons entendues, mais la preuve tiendra vraiment au règlement et au processus.

La présidente : Merci.

Ma dernière question est la suivante : une fois que le flux aura commencé, de quelle façon acheminera-t-on l'aide humanitaire en Afghanistan? Quelqu'un y a-t-il pensé? Passerez-vous par le Pakistan, par avion? Quelle est la manière la plus simple?

Dr Nickerson : Nous le répétons, nous avons continué de travailler en Afghanistan, nous continuons donc d'avoir du personnel international. Nos chaînes d'approvisionnement et tout le reste fonctionnent. Ce que vous voulez dire, c'est qu'il s'agit d'une tâche et d'un problème complexes et difficiles. Je ne peux pas parler pour les autres organisations, mais nous avons tous certainement suivi l'évolution du paysage international au cours des derniers mois et sommes conscients de la complexité de la tâche. De notre point de vue, comme je le dis, nous continuerons de travailler avec l'ambiguïté qui a cours, laquelle sera supprimée, espérons-le, avec l'exemption d'ordre humanitaire. Je ne sais pas si l'un de vous veut en parler.

M. Fischer : J'aimerais faire valoir un point similaire à celui du Dr Nickerson. En ce qui concerne les grandes organisations qui sont constituées dans le cadre de ces partenariats et fédérations, comme Vision mondiale, Vision mondiale Royaume-Uni, par exemple, a pu continuer de fournir son soutien, comme l'ont fait d'autres bureaux. Cela signifie que ces chaînes d'approvisionnement existent, si difficiles et fragiles qu'elles soient, et qu'elles doivent être très fréquemment renégociées. Vision mondiale Canada pourra tirer parti de ces accords, que ce soit avec les fournisseurs ou avec des entreprises de logistique, pour pouvoir le faire rapidement. Je ne peux pas — et dans ce contexte, je ne devrais pas — entrer dans les détails de ce fonctionnement, parce qu'il est précaire.

Mme Niazi : En ce qui concerne Afghan Women's Organisation, nous n'avons pas vraiment de grands programmes. Tous nos programmes sont financés par des dons et par les dons de nos propres partenaires. Jusqu'à présent, pour transférer

“hawala” system. For the workers in Afghanistan, we couldn’t stop because we have the orphanage although we were not able to provide adequate support the way we have done. For example, we were not able to pay out rent money for almost a year. But we usually send it sometimes through friends who are travelling to Afghanistan or “hawala,” but that money comes from, of course, our pockets and from the pockets of our friends. That money doesn’t go to the account of our organization because, if we take it from the account of our organization, then we would be accountable to the CRA. That made it extremely difficult for us, but we still provide — also our friends from the U.S. and other countries who have been supporting us are sending money directly to Afghanistan through their own contacts. We have our staff in Afghanistan. We have the coordinator of our program in Afghanistan for the orphanage, and we also have small, home-based projects for families. For example, they are giving them small projects. That’s also funded through that. We haven’t accepted funding from the government. It’s all donations.

Ms. See: From our perspective as the Canadian Red Cross, we are, of course, a member of the Red Cross and Red Crescent Movement, the worldwide movement, so while recognizing it is a complex operating context that’s shifting as the humanitarian needs change, I think we would continue to work collaboratively with our movement partners to deliver funds or resources or expertise as it’s needed at the moment.

The Chair: I asked that question because my hometown is Peshawar, and I would see the truck because our allies decided a long time ago to have aid flowing into Afghanistan.

We have about 10 minutes left.

Senator Jaffer: I have a very short question for you, Mr. Fischer. World Vision Canada, Red Cross and MSF are fairly large organizations. I assume that you would help the smaller organizations or you have sort of a network to help smaller organizations get through the red tape, is that correct?

Mr. Fischer: That’s a great question. As the international cooperation sector, one of the key principles that drives us really is solidarity. I think solidarity extends not just to our partners on the ground but it extends to partners in Canada. I recognize as World Vision Canada and the Red Cross, we’re the two largest organizations in the sector, and that comes with a sense of obligation and a sense of solidarity, helping those organizations that might not have the expertise or the experience or even the awareness. This has been a process. Aid for Afghanistan is a coalition of 18 organizations, small, medium and large, so

l’argent en Afghanistan, nous avons utilisé le système « hawala ». En ce qui concerne les travailleurs en Afghanistan, nous n’avons pas pu nous arrêter, car nous nous occupons de l’orphelinat, même si nous n’avons pas pu fournir le soutien adéquat comme par le passé. Par exemple, nous n’avons pas pu payer le loyer pendant presque un an. Mais nous l’envoyons généralement par l’intermédiaire d’amis qui vont en Afghanistan ou au moyen du système « hawala », mais cet argent provient, bien sûr, de nos poches et des poches de nos amis. Cet argent ne va pas sur le compte de notre organisation parce que, si nous le prenons du compte de notre organisation, nous devrions alors rendre des comptes à l’Agence du revenu du Canada. Cela nous a rendu la tâche très difficile, mais nous fournissons toujours... nos amis des États-Unis et d’autres pays qui nous soutiennent envoient également de l’argent directement en Afghanistan par l’intermédiaire de leurs propres contacts. Nous avons notre propre personnel en Afghanistan. Nous avons le coordonnateur de notre programme en Afghanistan pour l’orphelinat, nous avons également de petits projets à domicile pour les familles. Par exemple, ils leur donnent de petits projets. C’est également financé dans ce cadre. Nous n’avons pas accepté de financement du gouvernement. Il s’agit uniquement de dons.

Me See : Du point de vue de la Croix-Rouge canadienne, nous sommes, bien sûr, membre du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le mouvement international, donc, tout en étant conscients du fait qu’il s’agit d’un contexte opérationnel complexe qui évolue au fur et à mesure que les besoins humanitaires changent, je pense que nous continuerons de travailler en collaboration avec nos partenaires du mouvement pour fournir des fonds, des ressources ou de l’expertise en fonction des besoins du moment.

La présidente : J’ai posé la question, car ma ville natale est Peshawar, et je voyais le camion parce que nos alliés ont décidé il y a longtemps d’envoyer de l’aide en Afghanistan.

Il nous reste environ 10 minutes.

La sénatrice Jaffer : J’ai une petite question pour vous, monsieur Fischer. Vision mondiale Canada, la Croix-Rouge et MSF sont de très grandes organisations. Je suppose que vous aideriez les petites organisations ou que vous auriez une sorte de réseau pour les aider à régler les formalités administratives, n’est-ce pas?

M. Fischer : C’est une excellente question. Dans le secteur de la coopération internationale, l’un des principes clés qui nous animent réellement est la solidarité. Je pense que la solidarité s’étend non seulement à nos partenaires sur le terrain, mais aux partenaires au Canada. Je reconnais que Vision mondiale Canada et la Croix-Rouge sont les deux plus grandes organisations du secteur, et cela s’accompagne d’un sentiment d’obligation et de solidarité, pour aider les organisations qui n’ont peut-être pas l’expertise, l’expérience ou même la sensibilisation nécessaires. C’était un processus. Aide à l’Afghanistan est une coalition de

there's something in there. I think through this process, there has been a group of lawyers who have become very close and very effective at exchanging their lessons.

Finally, I know that Kate Higgins from Cooperation Canada has appeared here as well. As the umbrella organization for the sector, that is a key mandate that they take very seriously. Our door certainly has been open to anyone who has been participating or observing the legislative process to sharing those lessons.

Senator Jaffer: I have a quick question for you, Ms. Niazi. In 2001, when people you knew in Afghanistan were working in Afghanistan, Mr. Chrétien had assured you protection because we had our soldiers in Afghanistan because it was not safe. Now I see that you are talking about building schools. In my head, I can't envision how you can do that when sending girls to school is almost impossible. I know this happens privately, but how are you planning to do that? Obviously, for that you may need permission — I'm not sure about that. But I won't touch on that. How are you planning to do that?

Ms. Niazi: Thank you, Senator Jaffer. It's great to hear you. Thank you for acknowledging our work and thanks for the support you have provided to us for many years.

We currently have an orphanage, and this all-girls orphanage is 24 hours, day and night. We are providing education inside that orphanage. We haven't encountered a huge problem in driving the program so far. Because of the poverty, the Taliban won't mind if we feed the kids. But in terms of providing education, we have been under pressure. They have come several times to our orphanage. They check the rooms, and they were asking for books to see what books are taught to them.

At the moment, our main concern is providing relief assistance to those who are starving for people who are calling us. We get non-stop calls from Afghanistan. Some ask for humanitarian assistance and, of course, for safety and immigration, which is also important to them.

Last time also, it was as scarce as it is now, providing school for kids. What we had done last time, it was home-based schools. We worked with teachers who were laid off from schools, from their work. They had their own classes at their own homes, and it went very well. When schools officially opened in Kabul, the students who went to our schools went through the tests, and they were put in higher-standard classes because they had done very well.

18 organisations, petites, moyennes et grandes; il y a donc quelque chose à faire. Je pense que ce processus a permis à un groupe d'avocats de devenir très proches et très efficaces pour échanger les leçons apprises.

Enfin, je sais que Mme Kate Higgins de Coopération Canada a comparu devant vous également. En tant qu'organisation-cadre du secteur, il s'agit d'un mandat clé que le réseau prend très au sérieux. Notre porte a certes été ouverte à tous ceux qui ont participé au processus législatif ou qui l'ont observé pour partager ces leçons.

La sénatrice Jaffer : J'ai une question rapide pour vous, madame Niazi. En 2001, quand les gens que vous connaissiez en Afghanistan y travaillaient, M. Chrétien vous avait assuré une protection, car nos soldats étaient en Afghanistan parce que c'était dangereux. Aujourd'hui, je vois que vous parlez de construire des écoles. Dans mon esprit, je ne vois pas comment vous pouvez le faire alors qu'il est presque impossible d'envoyer des filles à l'école. Je sais que cela a lieu en privé, mais comment prévoyez-vous de le faire? Évidemment, pour y parvenir, vous avez besoin d'une autorisation; je n'en suis pas sûre. Mais je ne veux pas aborder cette question. Comment prévoyez-vous de le faire?

Mme Niazi : Merci, sénatrice Jaffer. Je suis ravie de vous entendre. Merci de reconnaître notre travail, et merci du soutien que vous nous avez fourni pendant de nombreuses années.

Nous avons actuellement un orphelinat, et cet orphelinat pour filles est ouvert 24 heures sur 24, jour et nuit. Nous offrons une éducation à l'intérieur de cet orphelinat. Jusqu'à présent, nous n'avons pas rencontré de problème majeur dans la mise en œuvre du programme. En raison de la pauvreté, les talibans ne s'opposent pas à ce que l'on nourrisse les enfants. Mais en ce qui concerne l'offre d'une éducation, nous avons subi des pressions. Ils sont venus plusieurs fois dans notre orphelinat. Ils ont vérifié les salles et demandé des livres pour voir quels livres on leur enseignait.

En ce moment, notre principale préoccupation est de fournir une aide d'urgence à ceux qui sont affamés et aux personnes qui nous appellent. Nous recevons sans cesse des appels de l'Afghanistan. Certains demandent une aide humanitaire et, bien sûr, la sécurité et l'immigration, qui sont également importantes pour eux.

La dernière fois, il était aussi rare qu'aujourd'hui d'offrir des cours aux enfants. La dernière fois, nous avons offert une éducation à domicile. Nous avons travaillé avec des enseignants qui avaient été licenciés des écoles, de leur travail. Ils donnaient leurs propres cours chez eux, et cela s'est très bien passé. Quand les écoles ont officiellement ouvert leurs portes à Kaboul, les élèves qui ont fréquenté nos écoles ont passé les examens, et ont été mis dans des classes de niveau plus élevé, parce qu'ils avaient eu de très bons résultats.

This is something we can leverage with the previous experience that we had, and that worked well that time. I don't see a big problem with that, but the problem will be that it will be small. We may have 100 girls in four or five locations. Also, financing them is difficult because costs have gone much higher. Last time, we funded it all from the donations we received. But I don't see a big problem with that at the moment. With the orphanage, it's running okay. We don't have a major problem in keeping it open.

The Chair: I want to take this opportunity to thank all the witnesses for appearing before us. Thank you for your commitment and for the work that you all do.

Senators, that brings us to the end of the public part of the committee hearings.

(The committee continued in camera.)

Nous pouvons tirer parti de l'expérience que nous avons eue précédemment et qui a bien fonctionné cette fois-là. Je n'y vois pas de problème majeur, mais le problème sera lié à la taille réduite de l'initiative. Nous pouvons avoir 100 filles réparties sur quatre ou cinq endroits. De plus, il est difficile de les financer, car les coûts ont considérablement augmenté. La dernière fois, nous avons financé l'ensemble grâce aux dons que nous recevions. Mais je ne vois pas de problème majeur avec cela pour le moment. Avec l'orphelinat, cela fonctionne bien. Nous n'avons pas de problème majeur à le garder ouvert.

La présidente : J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les témoins d'avoir comparu devant nous. Je vous remercie de votre engagement et du travail que vous faites tous.

Mesdames et messieurs les sénateurs, cela met fin à la partie publique des audiences du comité.

(La séance se poursuit à huis clos.)
